

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AME DU 7 FEVRIER 2019

L'an DEUX MILLE DIX-NEUF, le SEPT FEVRIER à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté, dont les noms suivent, se sont réunis dans la salle Girodet – 1 rue du Faubourg de la Chaussée à MONTARGIS, sous la Présidence de Monsieur Frank SUPPLISSON.

Présents : Mmes et MM. DUPATY, GUET, ABRAHAM, SCHOULEUR, LELOUP, DEMAUMONT, DELAPORTE, PEPIN, HEUGUES, ÖZTÜRK, BOURILLON, RICARDOU, MASTYKARZ, BEGUIN, GODEY, BERNARD, SUPPLISSON, DIGEON, BUTOR, TERRIER, MALET, DOOR (jusqu'à 19h42), NOTTIN, GABRIELLE, CHARPENTIER, GAILLARD, DELAVEAU, PARASKIOVA ANTONINI, LELIEVRE, DARDELET, BILLAULT, MASSON BENEDETTO, SERRANO, TOURATIER, GADAT-KULIGOWSKI, COULON, ABSOLU, FUJS.

M. HAGHEBAERT avait donné pouvoir à M. DUPATY, Mme BEDU à Mme GUET, M. LAVIER à M. SUPPLISSON, M. GABORET à M. ABRAHAM, Mme CLEMENT à Mme DELAPORTE, M. RAMBAUD à Mme HEUGUES, Mme BERTHELIER à M. DEMAUMONT, Mme CHAPILLON à M. BOURILLON, Mme LANGRAND à M. BEGUIN, Mme JEHANNET à M. MALET, Mme PARE à M. DOOR, Mme RIBEIRO-GONCALVES à Mme BUTOR, M. MARCOTTE à M. CHARPENTIER, M. LAURENT à M. GAILLARD, M. WATELLE à Mme SERRANO

Excusées : Mme FEVRIER, Mme PROCHASSON

*o.o.o.o*

Madame MASSON BENEDETTO remplit les fonctions de secrétaire de séance.



# SOMMAIRE

Décisions prises en vertu de l'article L5211-10 du CGCT .....	3
Marchés et avenants signés en vertu des délégations de l'Assemblée au Président (délibération 18-114 du 24/05-2018) .....	4
1) Rapport sur la situation en matière de développement durable de l'Agglomération Montargoise pour l'année 2018 .....	6
2) Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing.....	15
<b>FINANCES .....</b>	<b>22</b>
3) Rapports d'orientations budgétaires 2019 – Budget général – Budgets annexes Eau potable, Assainissement, Zones économiques d'Amilly et Châlette-sur-Loing, Ilot 19 et Ilot 22 et de la zone d'activités Arboria .....	22
<b>AFFAIRES GÉNÉRALES.....</b>	<b>43</b>
4) Rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes sur la gestion de la Communauté d'Agglomération Montargoise Et rives du loing .....	43
5) Convention pour l'utilisation par les agents de la police intercommunale du stand de tir situé sur la commune de Montargis .....	49
6) Autorisation à Monsieur le Président de signer un protocole transactionnel dans le cadre d'une rupture anticipée de contrat de travail à durée déterminée.....	50
<b>MARCHÉS PUBLICS.....</b>	<b>51</b>
7) Autorisation à Monsieur le Président de signer l'avenant n° 04 relatif à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'Habitat et plan de Déplacement urbain (PLUIHD) de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing...	51
<b>CULTURE .....</b>	<b>52</b>
8) Maison de la forêt : Actualisation des tarifs.....	52
9) Musée Girodet : Modification des conditions de gratuité et création d'un nouveau tarif de visite commentée.....	53
10) Modification de la liste, des tarifs et de l'affectation des produits mis en vente à la boutique du Musée Girodet.....	54
11) Programmation des spectacles : Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de partenariat avec l'association Musikair .....	56
<b>SPORTS.....</b>	<b>56</b>
12) Attribution d'une subvention à l'association « Les Roues dans l'AME » pour l'organisation de l'étape à Cepoy du Paris-Nice 2019.....	56
<b>AFFAIRES ÉCONOMIQUES .....</b>	<b>56</b>

13) Convention entre 3 EPCI et SNCF Réseau relative au financement de l'étude de reconversion de lignes ferrées (dont Montargis à Sens) ..... 57

**LOGEMENT .....57**

14) Versements des aides de l'OPAH ..... 57

**TRAVAUX.....58**

15) Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable (SMAEP) de Puy la Laude (communes de Cepoy, Corquilleroy et Paucourt) : rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – Exercice 2017 ..... 58

16) Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable (SMAEP) de Château-Renard (commune de Conflans-sur-Loing) : rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – Exercice 2017 ..... 60

17) Convention de groupement de commandes avec la commune de Villemandeur pour les travaux d'aménagement du centre-bourg ..... 62

18) Convention avec la commune de Lombreuil pour la restructuration des espaces publics aux abords de la mairie ..... 64

19) Obligation du contrôle de conformité des rejets au réseau d'assainissement collectif lors des ventes immobilières ..... 64



Le quorum étant atteint, Monsieur SUPPLISSON, Président, déclare la séance du Conseil communautaire ouverte à 18 heures 10.

Monsieur SUPPLISSON propose, compte tenu de l'évènement dramatique qui s'est tenu à Paris rue Erlanger et a causé la mort de 10 personnes et plus de 40 personnes gravement blessées, de respecter une minute de silence.

L'Assemblée respecte une minute de silence.

**Décisions prises en vertu de l'article L5211-10 du CGCT**

**Décision n° 18-37 du 03/12/2018 :**

Dans le cadre de l'ouverture du musée Girodet le 15 décembre 2018, j'ai décidé d'instituer une régie de recettes destinée à percevoir les encaissements des droits d'entrées, vente de tickets ou d'abonnement, vente de produits (location photographique, ventes de catalogues, affiches, ouvrages, publications et objets divers en vente à la boutique du musée Girodet). Les recettes sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants : numéraire, chèques, cartes bancaires, instruments de paiement (chèque-vacances, tickets CAF et chèque dispositif Yep's), contre délivrance de billetterie informatique. Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1 000 €. Le régisseur verse auprès de l'ordonnateur la totalité des justificatifs des opérations de recettes, à chaque dépôt auprès de la caisse du comptable et au minimum une fois par mois. Un fonds de caisse de 80 € est mis à la disposition du régisseur. Compte tenu du niveau d'encaissement de la régie de recettes du musée Girodet, le régisseur n'est pas tenu compte à la réalisation d'un cautionnement. Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur.

**Décision n° 18-38 du 04/12/2018 :**

J'ai décidé de rembourser par anticipation le prêt n° 2000000000252248/10278 000140 00020 1855 02 au Crédit Mutuel à la date d'échéance du 31 décembre 2018 qui avait été souscrit pour un montant de 1 000 000 € au taux de LEP +1.24 %. Le montant du capital remboursé est de 663 488.01 €, le montant de l'indemnité s'élève à 19 904.64 €. Suite à l'accord avec la banque, le remboursement interviendra avec versement de l'indemnité par virement sur le compte.

**Décision n° 19-01 du 17/01/2019 :**

J'ai décidé de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour le financement de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du château d'eau des Goths situé sur la commune d'Amilly. La demande de subvention porte sur un montant à la charge de l'Agglomération de 10 400 € HT.

**Décision n° 19-02 du 17/01/2019 :**

J'ai décidé de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'établissement du dossier loi sur l'eau et du dossier d'autorisation d'utilisation d'eau destinée à la consommation humaine dans le cadre de la construction de l'unité de traitement de la Chise sur la commune d'Amilly. La demande de subvention porte sur un montant à la charge de l'Agglomération de 17 000 € HT.

**Décision n° 19-03 du 17/01/2019 :**

J'ai décidé de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2019 concernant l'aménagement du centre-bourg de Villemandeur - avenue de la Libération pour la partie comprise entre la rue Jodon et la rue Chaintreau. La demande de subvention porte sur un montant prévisionnel de travaux à la charge de l'Agglomération de 599 332 € HT avec un taux de subvention susceptible d'atteindre les 35 %, soit 209 766.20 €.

**Décision n° 19-04 du 17/01/2019 :**

J'ai décidé de déclarer sans suite la procédure d'acquisition et de livraison de fournitures administratives pour les services de l'AGGLOMÉRATION MONTARGOISE - LOT n°05 : « Papiers grands formats et consommables pour traceur graphique" pour motif d'intérêt général.

**Décision n° 19-05 du 24/01/2019 :**

J'ai décidé de contracter auprès de La Banque postale une ligne de trésorerie de 2 500 000 € utilisable par tirages, pour le financement des besoins de trésorerie. La durée maximum est de 364 jours, le taux d'intérêt : Eonia + marge de 0.400 % l'an, la base de calcul : exact/360 jours, les modalités de remboursement : le paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation/remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale. La commission d'engagement est de 2 500 € payable au plus tard à la date d'effet du contrat.

**Marchés et avenants signés en vertu des délégations de l'Assemblée au Président (délibération 18-114 du 24/05/2018)**

**Accord cadre n° 18-044S du 07/12/2018 :**

J'ai signé le marché de prestations de nettoyage des locaux de l'Agglomération Montargoise et rives du Loing. L'attributaire est DERICHEBOURG PROPLETE. Cet accord-cadre à bons de commande dispose d'un seuil minimum de 170 000 €/an, reconductible 3 fois

**Accords cadre n° 18-046S et n° 18-047S du 19/12/2018 :**

J'ai signé les accords-cadres pour les services de télécommunication de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing. L'attributaire est ORANGE SA. Ces accords-cadres à bons de commande sont conclus pour une période de 12 mois renouvelable 2 fois pour la même période.

- Lot n° 01 : Téléphonie fixe. Le seuil maximum est de 28 000 € HT /an.
- Lot n° 02 : Téléphonie mobile. Le seuil maximum est de 40 000 € HT /an.

**Marché n° 19-001S du 14/01/19 :**

J'ai signé le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement d'un espace piétons - cycles rue des Ponts à AMILLY - création de quatre franchissements. ANTEA GROUP est l'attributaire de ce marché dont les montants et taux de rémunération sont les suivants :

- Mission AVP : 18 350 H.T.
- Tranche optionnelle 01 : 10 %
- Tranche optionnelle 02 : 7 %
- Tranche optionnelle 03: 6,50 %.

**Accord-cadre n° 19-003 du 8/11/18 - (marché subséquent signé par APPROLYS n° 18-030 au nom de l'Agglomération Montargoise) :**

J'ai signé l'accord-cadre pour la procédure, mise en œuvre et maintenance d'une solution de dématérialisation des procédures de marchés publics. Avenue Web Systemes (AWS) est l'attributaire. Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixées dans le bordereau de prix.

**Marché n° 19-004S du 18/01/19 :**

J'ai signé le marché pour le suivi animation de l'OPAH de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing. Soliha Centre Val de Loire est l'attributaire de ce marché dont le montant s'élève à 80 000 € HT.

**Marchés n° 19-005F et n° 19-006F du 31/12/2018 :**

J'ai signé les marchés subséquents de l'accord-cadre pour la fourniture et acheminement d'électricité et services associés aux points de livraison des adhérents du GIP Approllys. Ces marchés subséquents sont conclus sans minimum ni maximum.

- Lot n°01 : Points de livraison en basse tension à des puissances souscrites inférieures ou égales à 36 kVA dont le gestionnaire de réseau est ERDF.
- Lot n°02 : Points de livraison en haute tension à des puissances souscrites supérieures à 36 kVA dont le gestionnaire de réseau est ERDF.

**Marchés n° 19-007T et n° 19-008T du 28/01/2019 :**

J'ai signé les marchés de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement du quartier de la Pontonnerie à Châlette-sur-Loing.

- Le lot n° 01 : Travaux sans ouverture de tranchée a été attribué à SEIRS TP SAS pour un montant de 154 378,50 € HT.
- Le lot n° 02 : Travaux avec ouverture de tranchée a été attribué à EUROVIA CENTRE LOIRE pour un montant de 263 118,30 € HT.

**Avenant n° 3 au marché n° 14-019S du 10/12/2018 :**

J'ai signé l'avenant au marché contracté avec INEVIA Sarl pour la mission de maîtrise d'œuvre ayant pour objet l'aménagement du centre-ville de Villemandeur (suite avenant de transfert avec la Mairie de Villemandeur). Cet avenant prend en compte des prestations supplémentaires (conception d'une jardinière assis rendu plans et croquis) d'un montant de 1 800 € TTC, ramenant le montant du marché à 61 740 € TTC (+ 3 %).

**Avenant n° 2 au marché n° 17-017S du 28/12/2018 :**

J'ai signé l'avenant au marché pour la restauration et stabilisation des collections immergées du Musée Girodet Lot 06 - Peinture et Arts graphiques – contracté avec Sophie DEYROLLE. Cet avenant prend en compte des prestations supplémentaires d'un montant de 1 100 € HT (+7,55 %), ramenant le montant du marché à 45 579,87 € HT.

**Avenant n° 2 au marché n° 17-021S du 28/12/2018**

J'ai signé l'avenant au marché pour la restauration et stabilisation des collections immergées du Musée Girodet - LOT 10 contracté avec Sophie DEYROLLE. Cet avenant prend en compte des prestations supplémentaires d'un montant de 600 € HT (+1,51 %), ramenant le montant du marché à 40 304,50 € HT.

**Avenant n° 2 au marché n° 17-028S du 28/12/2018**

J'ai signé l'avenant au marché pour la restauration et stabilisation des collections immergées du Musée Girodet - LOT 18 contracté avec Isabelle Drieu La Rochelle. Cet avenant prend en compte la modification des délais avec une fin de contrat fixée au 15/01/19.

**Avenant n° 3 au marché n° 17-052S du 01/01/2019 :**

J'ai signé l'avenant au marché pour la restauration et stabilisation des collections immergées du Musée Girodet - Peinture et Arts graphiques - LOT 11 contracté avec Bertrand BEDEL. Cet avenant prend en compte des prestations supplémentaires d'un montant de 1 500 € HT (+9,39 %), ramenant le montant du marché à 61 722,40 € HT.

**Avenant n° 1 au marché n° 18-004T du 09/01/2019**

J'ai signé l'avenant au marché de travaux d'aménagement du contournement de la rue des Petits Louis sur la commune d'Amilly - Lot 03 : Espaces Verts contracté avec Sauvegrain Paysage. Cet avenant prend en compte l'accord sur les prix nouveaux n'entraînant aucune modification du montant du marché initial.

**Avenant n° 1 au marché n° 16-054S :**

J'ai signé l'avenant au marché pour l'étude de la réalisation du schéma directeur des systèmes d'assainissement eaux usées et eaux pluviales de l'Agglomération Montargoise, contracté avec le groupement conjoint IRH Ingénieur Conseil/Utilities Performance. Cet avenant prend en compte la prolongation du délai d'exécution de 18 mois, soit jusqu'au 14 décembre 2019.

**Avenant n° 1 au marché n° 18-32T du 14/01/19 :**

J'ai signé l'avenant au marché pour les travaux de création du réseau d'assainissement eaux usées rue du Gué Pioche à Amilly et Quai de Montenon à Cepoy, contracté avec Merlin TP. Cet avenant prend en compte la modification des métrés d'un montant de 3 500 € HT (+2,99%), ramenant le montant du marché à 120 724 € HT.

1) Rapport sur la situation en matière de développement durable de l'Agglomération Montargoise pour l'année 2018

Madame SERRANO : « L'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, codifié à l'article L. 2311-1-1 du code général des collectivités territoriales, soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants et la collectivité de Corse à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable, intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Le décret du 17 juin 2011 a précisé la structure de ce rapport. Il doit prendre en compte les 5 finalités du développement durable :

- Lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère,
- Cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
- Epanouissement de tous les êtres humains,
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Deux composantes doivent constituer ce rapport :

- Une partie relative au bilan de ses politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire.
- Une partie relative au fonctionnement et aux activités internes de la collectivité

Notre rapport développera ses parties au sein de six thématiques :

1. URBANISME DURABLE ET PATRIMOINE
2. ENERGIES RENOUVELABLES
3. CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
4. BIODIVERSITE
5. DEMARCHE CITERGIE
6. COHESION SOCIALE / Contrat de ville

Je vous rappelle que l'Agglomération Montargoise a voté :

- Un Agenda 21 le 6 juin 2013 ;
- Un Plan Climat Energie Territorial commun avec le Pays Gâtinais le 6 juin 2013 ;
- Le lancement de sa démarche Cit'ergie le 19 février 2014 ;
- Une Trame Verte et Bleue commune avec le Pays Gâtinais le 18 décembre 2014 ;
- Un programme d'actions Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte-TEPCV commun avec le Pays Gâtinais le 25 juin 2015 ;
- Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale le 24 mars 2016 ;
- Le Contrat d'Objectif Territorial Energie Climat avec le Pays Gâtinais, l'ADEME et la Région Centre-Val de Loire le 23 mars 2017 ;
- La création de sa Plateforme de Mobilité avec le Pays Gâtinais le 23 mars 2017 ;
- Le renouvellement du Service Eco Habitat le 28 septembre 2017 ;
- Le Contrat d'Objectif Territorial Energies Renouvelables avec le Pays Gâtinais et le Pays Giennois le 21 décembre 2017.

Je vous propose donc, si vous en êtes d'accord :

- De prendre acte du rapport sur la situation en matière de développement durable de la communauté d'Agglomération de Montargis Et des rives du loing pour 2018 ».

## **RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2018**

### **PREAMBULE**

La loi du 12 juillet 2010 dite Grenelle II portant Engagement National pour l'Environnement (loi ENL) s'applique désormais pour la préparation de notre budget primitif. Dans son article 255, cette loi stipule l'obligation pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants de présenter préalablement au débat sur le budget primitif, un rapport sur la situation en matière de développement durable.

Un décret du 17 juin 2011 a précisé la structure de ce rapport. Il doit prendre en compte les 5 finalités du développement durable :

- Lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère,
- Cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
- Epanouissement de tous les êtres humains,
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Deux composantes doivent constituer ce rapport :

- Une partie relative au bilan de ses politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire
- Une partie relative au fonctionnement et aux activités internes de la collectivité.

## **ORGANISATION INSTITUTIONNELLE ET STATUTS DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE**

Le périmètre de la Communauté d'agglomération, est composé des 15 communes suivantes : Amilly, Cepoy, Châlette-sur-Loing, Chevillon-sur-Huillard, Conflans-sur-Loing, Corquilleroy, Lombreuil, Montargis, Mormant-sur-Vernisson, Pannes, Paucourt, Saint-Maurice-sur-Fessard, Solterre, Villemandeur, Vimory.

### ***Compétences obligatoires***

Au titre des compétences obligatoires la Communauté d'Agglomération est compétente au lieu et place des communes membres, en matière :

- De Développement économique ;
- D'aménagement de l'espace communautaire ;
- D'équilibre social de l'habitat ;
- De Politique de la Ville ;
- De Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations ;
- D'accueil des gens du voyage ;
- De collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

### ***Compétences optionnelles***

Au titre des compétences optionnelles, la Communauté d'Agglomération exerce au lieu et place des communes les compétences suivantes :

- La création, l'aménagement et l'entretien de voirie d'intérêt communautaire ;
- La création, l'aménagement et la gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;
- L'assainissement des eaux usées ;
- L'Eau ;
- La construction, l'aménagement, l'entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

## **BILAN DES ACTIONS 2018**

### **URBANISME DURABLE ET PATRIMOINE PLUiHD**

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements (PLUiHD) est un document d'urbanisme visant à planifier et gérer le développement et l'aménagement du territoire, sur l'ensemble des 15 communes de l'Agglomération.

Elaboré par l'agglomération en partenariat avec l'ensemble des communes du territoire, le PLUiHD définira les orientations d'aménagement de notre territoire en termes de logements, de mobilité, de transition énergétique, de cadre de vie, d'économie, de tourisme, d'agriculture, de préservation des espaces naturels. Ces orientations seront mises en œuvre par une réglementation de l'usage des sols, s'imposant aux demandes d'autorisation d'urbanisme.

C'est la co-construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ainsi que des Programme d'Orientation et d'Action (POA) habitat et mobilité qui ont occupé l'année 2018. L'objectif est une adoption du PLUiHD en décembre 2019.

## Mobilité

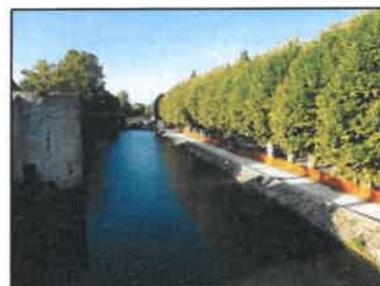
L'Agglomération est Autorité Organisatrice des Mobilités. A ce titre et dans le cadre de ses compétences obligatoires et optionnelles, elle a mené une action ambitieuse en faveur des mobilités.

- L'Agglomération a engagé en 2018 la procédure de renouvellement de sa délégation de service publique (DSP) transport pour les 6 ans à venir, la faisant évoluer en une DSP mobilité. Cette nouvelle DSP couvre l'ensemble des modes de déplacements (transports en commun, mobilités douces, covoiturage, etc.). Les dispositions de ce nouveau contrat seront mises en œuvre en 2019.
- L'Euro vélo route 3, appelée Scandibérique, relie Trondheim en Norvège à Saint Jacques de Compostelle en Espagne. Elle traverse l'Agglomération Montargoise, le long du Canal du Loing et de Briare, de Cepoy au Nord à Conflans au Sud, et passe par Montargis (16 km au total). Le tronçon de l'écluse de la Reinette à Montargis au pont SNCF à Amilly, soit 3,5km, a été réalisée entre août et septembre 2018, pour un coût total de 540 000 €.
- Les pistes cyclables de contournement de la rue des petits Louis à Amilly et celle du Centre bourg de Villemandeur ont également été réalisées en 2018.
- Une Convention multi partenariale relative à l'exploitation et au financement de la centrale d'information multimodale en Région Centre-Val de Loire, a été adoptée le 29 mars 2018.
- L'Agglomération Montargoise a répondu à l'appel à projet « Vélo et territoires 2018 » en proposant un schéma directeur cyclable, une vélo station de 100 places à la gare, ainsi que le déploiement d'une application interactive dédié à l'usage du vélo.



## Patrimoine public et privé

Lors du diagnostic des émissions de gaz à effet de serre du territoire réalisé en 2011, le secteur du bâtiment a été identifié comme le deuxième secteur le plus émetteur sur le territoire. Le secteur de la rénovation de l'habitat est au cœur de cette problématique tout comme celle des bâtiments publics.



- Une convention de partenariat avec l'ADIL-EIE afin de renforcer l'information et l'accompagnement des habitants sur les questions de maîtrise de l'énergie sur le territoire du PCET Agglomération Montargoise /Pays gâtinais, a été signée le 8 février.
- Adoption de l'accord-cadre de partenariat pour la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique 2018/2021 : l'Agglomération Montargoise et les 3 groupements représentant les 96 communes et les 135.000 habitants du Bassin montargois ont signé, le 28 septembre, l'accord mettant en place les aides à la rénovation thermique de l'habitat privé, avec le Pays Gâtinais, la Région Centre, l'ADEME pour le Centre Val-de-Loire.



- La rénovation de l'éclairage public sur les zones d'activités communautaires a été effectuée avec un financement TEPCV.
- Une partie des menuiseries de l'Hôtel communautaire a été rénovée via un financement par les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) TEPCV.

## ÉNERGIES RENOUVELABLES

### a. Projets citoyens

Une convention de partenariat pour la mise en œuvre d'une animation « *Energies renouvelables citoyennes* », a été signée le 25 mai 2018 entre l'association Energie Partagée, le Pays Gâtinais sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019.

### b. Projets thermiques

L'Agglomération Montargoise a signé avec L'ADEME et les Pays Gâtinais et Giennois le 4 octobre dernier à Cepoy, un contrat d'objectifs territorial de développement des énergies renouvelables thermiques pour l'Est du Loiret.

Ce contrat doit permettre de développer l'ensemble de la filière bois énergie à l'échelle de ce territoire en soutenant à la fois le développement des installations mais aussi la structuration de la filière amont grâce à une animation renforcée.

Il doit également favoriser le déploiement des installations géothermiques et solaires thermiques encore peu présentes sur le territoire et ainsi renforcer le mix énergétique du territoire.

Le potentiel de projet est évalué à 25 sur 3 ans : 12 chaufferies Bois, 12 installations géothermiques et 1 installation solaire.

## CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

### a. Projet Territorial Agricole et Alimentaire – PTAA

L'ADEME et la Région Centre-Val de Loire ont lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt, pour la réalisation de ce Projet Territorial Agricole de l'Agglomération Montargoise, en partenariat avec le Pays Gâtinais.

La Chambre d'Agriculture du Loiret affirme son engagement aux côtés du Pays et de l'Agglomération Montargoise, pour accompagner ce projet, comprenant les diagnostics agricole et alimentaire, et l'élaboration d'un plan d'actions en faveur du climat et d'une alimentation locale, y compris l'agroforesterie.

En parallèle, la Chambre d'Agriculture travaille sur la relocalisation de l'alimentation, au travers de diverses actions sur le territoire, dont le pilotage du Projet Alimentaire Territorial départemental, lancé le 1<sup>er</sup> octobre 2018.



### b. Restauration collective et Chambre d'agriculture : Label « Mon restau Responsable »

La démarche Mon Restau Responsable<sup>®</sup> est portée par la Fondation pour la Nature et l'Homme et le réseau Restau'co, réseau qui anime la restauration collective en gestion directe. Les établissements visés sont **tous les restaurants collectifs**, dans les cantines scolaires, les entreprises, les maisons de retraite, ou encore les hôpitaux, que les repas soient cuisinés sur place ou préparés par un prestataire.

Dans le cadre du PCET, l'Agglomération Montargoise et le Pays Gâtinais mobilisent les établissements concernés. Les structures engagées sur le territoire sont les suivantes :

- Commune de Montargis (mars 2018)
- EPHAD Notre Foyer à Montargis (mars 2018)
- Association AMIVILLE x2 établissements (novembre 2018)
- Commune de Villemandeur (novembre 2018)
- Commune de Saint-Germain-des-Prés (novembre 2018).

Deux journées d'engagements sur le territoire ont eu lieu avec des visites d'établissements : les 27/03 et 19/11.

L'engagement de la démarche Mon Restau Responsable<sup>®</sup> dans les établissements de restauration collective de notre territoire doit permettre de **réduire certaines émissions de gaz à effet de serre liées à notre alimentation** à travers la promotion d'une assiette plus responsable et moins « carbonée ».

### c. Les éco-défis

Les artisans relèvent chaque année 3 défis sur la prévention et la gestion des déchets, les économies d'énergie, l'eau, les transports, les éco-produits ou la Responsabilité Sociétale des entreprises (RSE).

Cette opération gratuite vise à valoriser, par la délivrance d'un label, les actions concrètes du Développement durable.

81 entreprises ont été labellisées dont une OR, 9 argent et 14 bronze.

Pour sa 5<sup>ème</sup> édition des « *Éco-défis des artisans et des commerçants* » en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret et le Pays Gâtinais, 42 entreprises ont été labellisées en 2018.

10 secteurs d'activités sont concernés : les métiers de bouche, le bâtiment, la production/fabrication, les Métiers d'Art, les services, la coiffure, les soins esthétiques, l'automobile, la réparation et les fleuristes, ainsi que l'entretien des espaces verts.



#### **d. Fête de l'énergie et du climat**

L'Agglomération Montargoise a coorganisé avec le Pays Gâtinais, les Villes de Cepoy, Ferrières et Dordives la deuxième édition de la fête de l'énergie et du climat, du 12 au 20 octobre 2018. Elle comprenait notamment les manifestations suivantes :

- 12 octobre : soirée d'ouverture et cinéma - débat avec la projection du film « *Qu'est-ce qu'on attend ?* » de Marie-Monique Robin ;
- 13 & 14 octobre :
  - Stands et exposition « *je consomme malin et responsable* » ;
  - Espace « *tous éco-confortables* » ;
  - Espace « *je me chauffe à l'énergie renouvelable et locale* » ;
  - Espace « *je joue avec l'énergie* » ;
- 19 octobre : Rencontres de l'écomobilité avec la première remise du label écomobilité qui récompense et valorise des actions exemplaires de mobilité durable ;
- 20 octobre : Soirée de clôture à Dordives avec le spectacle « *Manger* », de la Compagnie Zygomatic.

### **BIODIVERSITE**

#### **a. Maison de la forêt**

La Maison de la forêt mène des expériences actives dans le domaine de la Biodiversité. L'année 2018 a donné lieu à deux expositions :

- « *Lumière sur les plantes* », avec Tela Botanica, l'OPIE et l'IRSTEA, de juillet 2017 à juin 2018 ;
- « *Drôles d'oiseaux* », avec le Muséum d'Histoire Naturelle de Paris, du 7 juillet au 21 décembre 2018.

Ces animations pédagogiques sont financées par le CRST.

#### **b. Aménagements plans d'eau**

##### **Plans d'eau de la vallée du Loing des Savoies et des Népruns – Amilly**

Les actions entreprises en 2017 ont été reconduites et réalisées en 2018 :

- Engagement des travaux en automne 2018 - appel d'offres pour réaménager les sentiers du site
- Expansion des crues, frayère dans l'un des deux plans d'eau, ponton et barrières, merlons
- Voie de circulation douce en partenariat avec l'agglo, un des sentiers pour relier les quartiers de la vallée
- 0 pesticide/protection de l'eau pour équiper le centre bourg
- En projet, un accès pour Vélo route.

Les travaux d'aménagements des sentiers de découverte et de pâturage, et restauration des prairies humides des Savoies Népruns ont été financés par le CRST.

##### **Plan d'eau de Cepoy**

Les aménagements ont abouti autour du plan d'eau :

- Accessibilité au site et PMR
- Cheminement dans le parcours ornithologique financé par le CRST
- Franchissements d'obstacles installés.

## DEMARCHE CITERGIE

L'Agglomération Montargoise a bénéficié d'un accompagnement technique financé par l'ADEME de 2013 à 2017.

Par Délibération du Conseil Communautaire du 23 mars 2017 : L'Agglomération Montargoise a approuvé le Contrat d'Objectifs Territorial Energie-Climat avec le Pays Gâtinais et l'ADEME qui comporte :

- Montant fixe de 270 000 € (environ 2 €/habitant)
- Montant variable jusqu'à 131 000 €. Cinq indicateurs prioritaires à atteindre dont la labellisation Cit'ergie® pour l'Agglomération Montargoise.

L'état des lieux a été actualisé de Mai à novembre 2018 avec l'appui d'un cabinet spécialisé.

Pour mémoire, un premier dossier de labellisation avait été déposé en 2014 ;

- Domaine 1-Planification du développement territorial : **42,7 %** effectif (48,7 % en 2014). Évolution liée à l'ancienneté des documents de planification énergétique Agenda 21 et PCET adoptés en juin 2013.
- Domaine 2-Patrimoine de la Collectivité : **37,8 %** effectif (17,7 % en 2014). Evolution liée à une meilleure connaissance des bâtiments et à un suivi plus précis des consommations et à la valorisation de la rénovation du 1<sup>er</sup> étage du centre commercial de la Chaussée.
- Domaine 3-Approvisionnement Eau Energie Assainissement : 31 % effectif (29,1 % en 2014). Évolution liée à la certification ISO 50001 de SUEZ (efficacité énergétique) et la mise en service de l'unité de valorisation énergétique des ordures ménagères à Amilly.
- Domaine 4-Mobilité : 41,4 % effectif (40,9 % en 2014). Mise en œuvre du contrat de DSP Transport 2013-2018.
- Domaine 5-Organisation interne : 47,8 % effectif (44,5 % en 2014). Évolution liée à l'arrivée d'une animatrice Développement Durable en avril dernier.
- Domaine 6-Coopération/Communication : 36,7 % effectif (38,7 % en 2014).
- Perspectives : Dépôt d'un dossier de demande de reconnaissance Cap Cit'ergie en avril 2019.



## COHESION SOCIALE / Contrat de ville

Dans le cadre de sa programmation 2018, l'Agglomération Montargoise a retenu des projets parmi lesquels ceux des associations suivantes percevant une subvention du CGET et répondant aux enjeux de Développement durable :

- L'association « *Gâtinais en transition, la FaBriK* » pour l'action « *Stop au gâchis, ensemble réparons* ». Deux ateliers ouverts sur l'extérieur :
  - ReparAte (réparation gratuite des objets de la vie quotidienne pour lutter contre l'obsolescence programmée)
  - Le FabLab (laboratoire de découverte, d'initiation et de fabrication numérique).
- L'association « *Mille sourires* » pour l'action « *Atelier vélos itinérant* » qui vise à permettre aux habitants des quartiers prioritaires de faire réparer ou réparer eux-mêmes leur vélo, avec l'aide du technicien.
- L'association « *Imanis Insertion* » pour la création de l'enseigne « *Boutique et partage* » qui vise à accompagner les femmes des quartiers dans leur démarche d'insertion professionnelle, tout en maintenant un commerce de proximité favorisant le liant social, bénéficiant de dons pour le recyclage du textile, et transformation de matériaux utiles à l'isolation de l'habitat.

- L'association « *Imanis-Epicerie et partage* » pour son épicerie solidaire accueille les personnes en précarité, leur permettant de faire leurs courses à moindre coût (denrées collectées pour limiter le gaspillage alimentaire).
- L'association « *La Croix-Rouge française* » pour la création de la « *Vestiboutique* » qui répond aux personnes en situation de précarité, donnant possibilité d'effectuer un achat de vêtement (récupération) pour une somme symbolique.
- L'association « *APAGEH* » pour ses actions Développement économique et Emploi. Elle travaille sur des chantiers d'entretien de l'environnement (rivières, zones humides, espaces verts et boisés) ou en éco-jardin, potager bio (culture, vente, réalisation de petits aménagements, animations, formations et prestations de services).
- L'association « *Conseil Citoyen de Chalette/Loing* » davantage orientée sur l'emploi mais également à l'initiative d'une dynamique solidaire au sein des quartiers
- L'association « *Conseil Citoyen de Montargis* » pour l'information et sensibilisation des habitants, à la gestion des déchets et du tri sélectif.

## PROJETS ET OBJECTIFS 2019

- *Evolutions administratives*

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019 a été créé le PETR du Montargois-en-Gâtinais qui regroupe les 96 communes et 135.000 habitants du bassin montargois. Cette nouvelle structure, dont l'Agglomération Montargoise est membre, mettra en œuvre des projets d'intérêt commun et portera les réponses à certains grands enjeux du territoire, parmi lesquels : Schéma de Cohérence Territoriale (aménagement de l'espace), Plan Climat Air Énergie territorial, contrat local de santé et études sectorielles (Schéma d'Accueil des Entreprises, « *Pays à Vélo* », trame verte et bleue, zones humides, circuits courts...).

Par ailleurs, l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) a également été constitué au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il englobe 3 départements (77/45/89), 3 régions (Ile-de-France, Centre-Val de Loire, Bourgogne-Franche-Comté), 300 communes et 300 000 habitants. Cet établissement sera en charge de la gestion des eaux en cas de fortes précipitations : démarrage d'un PAPI – programme d'Action de Prévention des Inondations.

- Plusieurs documents de référence seront amenés à évoluer en 2019 :
  - Au niveau supra communautaire : le PCET devra être révisé pour prendre en compte les évolutions législatives. Il deviendra un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). C'est également le cas du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) qui devra être révisé pour intégrer l'ex communauté de commune du Bellegardois, à la suite de sa fusion avec les ex CC de Châtillon Coligny et du Canton de Lorris, au sein de la CC Canaux et Forêts en Gâtinais.
  - Au niveau communautaire : l'approbation du PLUiHD est programmée pour Décembre 2019.
- Lancement du Conseil en Orientation Énergétique du Patrimoine - COEP de l'Agglomération Montargoise avec les communes de Vimory et Villemandeur
- Étude sur l'agroforesterie lancée en 2019 par le PETR
- Programme Local de Prévention des Déchets PLPD : Projet d'une étude sur l'analyse du flux de biodéchets du territoire, menée par le SMIRTOM et la 3CBO.

en processus  
 Cit'ergie  
 European Energy Award®

Monsieur NOTTIN : « Concernant la gestion durable et la question du bois et de l'énergie, 12 chaufferies locales à énergie bois sont programmées. Peut-être faudrait-il préconiser plutôt l'utilisation de plaquettes sèches -séchage à l'abri de 5 mois minimum- à meilleur rendement

et moins polluantes que les plaquettes humides. C'est l'exemple de la chaufferie de la Chaussée, car en effet, lorsqu'on utilise du bois vert, il y a plus de 20 % d'humidité, on transporte de l'eau et on utilise de l'énergie pour évaporer l'eau du combustible, d'où un mauvais rendement global de la chaufferie. Ne pas oublier non plus le bois de bûches avec les appareils de chauffage performants (flamme verte) qui peut chauffer un pavillon avec moins de 6 stères par an. C'est une réponse à la fracture énergétique pour les zones pavillonnaires. La collectivité peut aider à l'acquisition d'appareils performants et l'adaptation des constructions.

Concernant le PTAA (Projet Territorial Agricole et Alimentaire), dans la perspective du développement d'agriculture de proximité, des réserves foncières doivent être prises en compte par le PLUi. Le futur zonage doit prendre en compte la valeur agronomique des sols pour établir ces zonages. Est-ce le cas ? on peut penser que non. Pour exemple, la ville de Châlette a établi un maraîcher sur des terrains communaux en zone alluviale fertile.

Concernant les zones humides, l'aménagement du plan d'eau des Népruns prévoit de réhabiliter des pâturages. Pour quelle destination ? Les éleveurs seront-ils des exploitants de l'agglomération ? On n'a pas d'éléments, et visiblement ce n'est pas le cas. Enfin, faut-il créer une activité qui va générer de faibles revenus, moins de 350 € par mois et un suicide tous les 3 jours, sauf à ce que ces derniers soient rémunérés par la collectivité.

Quel dommage que la voie ferrée Montargis-Charny soit abandonnée au profit de la véloroute. Le PCTE Gâtinais-AME n'a pas retenu les recommandations du directeur de la C.A.PRO.GA qui soulignait les avantages du transport par fer des céréales, depuis le Gâtinais jusqu'au port de Rouen. Un train de 1600 tonnes correspond à 60 camions, avec plus de régularité et moins de pollution. Evidemment, des économies d'énergie fossile : 1 tonne transportée consomme 10 fois moins de gaz par fer que par route. Mais aussi, diminution d'accidentologie sur nos routes. Le directeur de la C.A.PRO.GA souligne également la régularité et la rapidité du transport ferré. Un train par jour déchargeant à Rouen le lendemain est au départ de Montargis. »

Monsieur DUPATY constate que le sujet des prairies humides intéresse. La ville d'Amilly a constitué ces 40 hectares de réserves foncières. Certaines prairies seront remises en état et mises à disposition d'éleveurs. Le Montargois ne connaît pas beaucoup d'éleveurs. C'est pourquoi, un appel à candidatures sera lancé, en espérant que les veaux et les vaches qui profiteront de ces prairies viennent du plus proche possible d'Amilly. Pour le moment, rien n'est fait.

Monsieur SUPPLISSON estime que la chaufferie biomasse, qui a été installée par la ville de Montargis, est une référence. Dalkia, acteur principal, est une filiale d'EDF et la considère comme une vitrine de performance écologique au service des habitants. Cela permet aussi d'obtenir des réductions importantes de tarifs pour les consommateurs. Elle permet de structurer la filière biomasse. Un effort est fait sur tout le secteur forestier pour que le bois utilisé provienne du Gâtinais ; ce n'est pas qu'une question de degré d'humidité du bois, c'est aussi garantir la qualité de sourcing du bois et l'utilisation du bois de proximité (filière courte). C'est un point crucial. Cette chaufferie continue de se développer et à être performante.

La valorisation des sols est bien sûr prise en compte dans le PLUi, avec la préservation des espaces agricoles et la densification de l'habitat. Ce sont des éléments clés du nouveau PLU en cours de discussion. Il y aura des réponses précises là-dessus.

Enfin, Montargis-Charny par la voie ferrée n'est pas vraiment la meilleure façon pour se rendre à Rouen. En revanche, des silos opérationnels existent le long des canaux, notamment celui entre Montargis et Châlette-sur-Loing. L'Agglomération Montargoise a la possibilité d'aider la C.A.PRO.GA à maintenir les voies ferrées qui desservent ces silos. Elle l'a fait il y a un an ½

quand les voies ferrées avaient été endommagées par les inondations. L'Agglomération Montargoise est présente au maximum pour aider concrètement la C.A.PRO.GA à utiliser la voie ferrée et les canaux pour véhiculer ses céréales.

Monsieur DIGEON précise à Monsieur NOTTIN que s'il avait visité la chaufferie Dalkia de Montargis, il aurait appris sans doute que les plaquettes humides sont préférables aux plaquettes sèches. C'est une donnée technique qui a été communiquée au moment de son installation. Ceux qui l'ont visité doivent s'en souvenir. Les faits sont là. La chaufferie existe avec des plaquettes humides. Le prix du chauffage a été baissé de près de 35 % à l'époque, entre la TVA, les aides reçues, et l'efficacité de ce réseau. La majorité municipale l'a mise en place. Il lui suggère de s'informer autrement que sur internet, et de vérifier ses informations.

Monsieur DEMAUMONT souligne que certains clients imposent à la C.A.PRO.GA la livraison des céréales par voie de fer. A titre d'exemple, un train part chaque mois de Châlette-sur-Loing à destination d'un brasseur belge. Il est donc important que les silos actuels et futurs soient embranchés SNCF ou proches du canal.

Monsieur BÉGUIN rappelle qu'à Gondreville-la-Franche, à la limite du territoire de l'Agglomération Montargoise, un très gros silo de la C.A.PRO.GA -il s'agit du 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> plus gros silo- est opérationnel. 80 % des transferts de céréales se font par train.

Monsieur SUPPLISSON ajoute que l'Agglomération Montargoise est intervenue pour aider l'aiguillage installé à la frontière de Corquilleroy permettant de desservir le silo sur le territoire de Gondreville. Cet investissement de 20 millions d'euros répond à l'utilisation du transport par train.

Le Conseil **PREND ACTE** de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable de l'Agglomération Montargoise pour l'année 2018.

## 2) Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing

Monsieur SUPPLISSON : « Le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 et l'article L2311-1-2 du Code général des collectivités territoriales font obligation au Président de l'Agglomération Montargoise de présenter un rapport annuel, préalablement aux débats sur le projet de budget, sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'Agglomération Montargoise.

Le présent rapport porte notamment sur la structure des effectifs et la promotion de la parité dans le cadre des actions de formations.

Vous trouverez ci-joint, la part des femmes et des hommes par filière et par catégorie socio-professionnelle, des données chiffrées tenant compte des rémunérations et la promotion de la parité dans le cadre du parcours professionnel.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de la présentation de ce rapport. »

<b>RAPPORT</b> <b>sur l'égalité entre les femmes et les hommes - 2018</b>
--

**Références législatives et réglementaires :**

Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la Fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la Fonction publique.

Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, notamment, les articles 61 et 77.

Décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales, article 1.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 les collectivités de plus de 20 000 habitants doivent présenter à l'Assemblée délibérante un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement aux débats sur le projet de budget.

Le présent rapport porte sur la structure des effectifs et la promotion de la parité dans le cadre de leurs parcours professionnels et la mixité dans les catégories socio-professionnelles auxquelles ces derniers appartiennent.

### **I/Structure des effectifs au 31/12/2018 :**

L'Agglomération Montargoise emploie 109 agents permanents, soit 90 fonctionnaires et 19 contractuels de droit public.

Les effectifs de l'Agglomération Montargoise sont répartis sur 6 filières, à savoir : la filière administrative, technique, sportive, animation, culturelle et Police municipale. Ces filières regroupent des cadres d'emplois, à l'intérieur desquels sont constitués des emplois dits « permanents » libellés en grades et hiérarchisés par catégorie socio-professionnelle (A, B, C).

#### **\*Sur les emplois « non permanents » 14 agents**

Directeur de Cabinet = 1

Agents de prévention et de citoyenneté 10

:3 apprentis

#### **a/Part des femmes et des hommes occupant des emplois permanents par filière**

<b>Filières</b>	<b>Femmes</b>	<b>Hommes</b>	<b>Total</b>
Administrative	50	9	59
Animation	2	0	2
Culturelle	16	1	17
Police municipale	3	4	7
Sportive	1	0	1
Technique	3	17	20
<b>TOTAL</b>	<b>75</b>	<b>31</b>	<b>106</b>

#### **b/Part des femmes et des hommes occupant des emplois non permanents :**

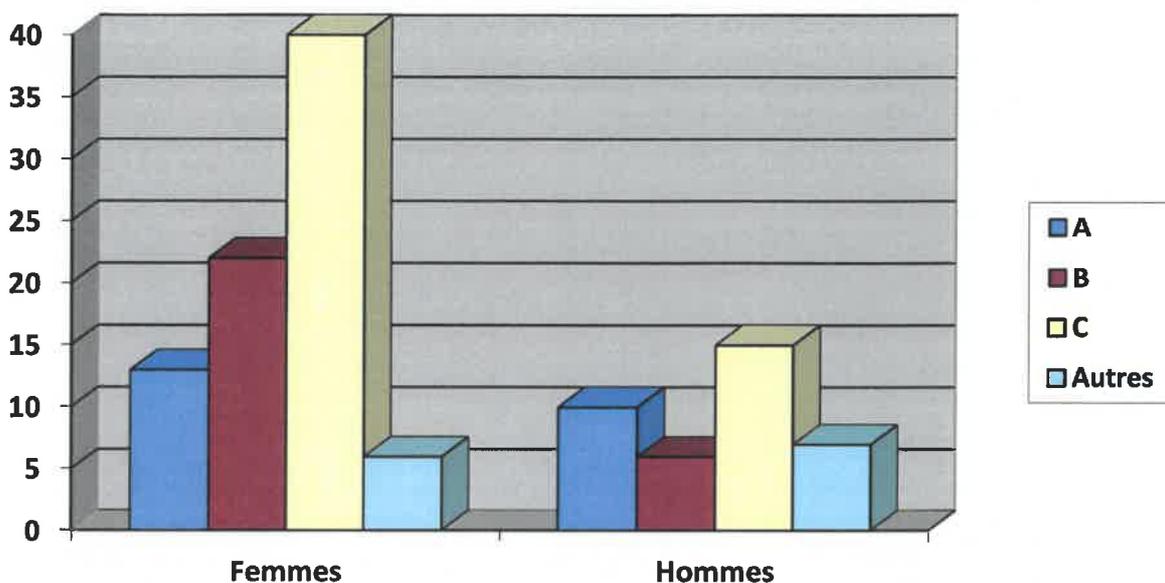
Treize agents occupaient les emplois non permanents, (emplois aidés, régis par une législation spécifique et n'entrant dans aucun cadre d'emplois prévus par les statuts particuliers de la fonction publique). Dans lesquels sont affectées les personnes privées d'emplois., hormis l'emploi de Directeur de Cabinet, doté d'un statut également spécifique.

Autre dispositif : l'apprentissage, dont la mise en œuvre répond à l'engagement pris par l'Agglomération Montargoise dans sa politique de formation à destination à des jeunes dans le cadre de leurs cursus universitaire :

<b>STATUT</b>	<b>Femmes</b>	<b>Hommes</b>	<b>Total</b>
Adultes relais	5	4	9

Apprenti	1	2	3
Directeur Cabinet	0	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>13</b>

**c/Part de la mixité dans les catégories socio-professionnelles**



**II/ Mouvements des personnels au cours de l'année 2018 au sein de l'Agglomération**

**Montargoise :**

**1/Arrivées :**

L'Agglomération Montargoise a accueilli au cours de l'année 2018, 20 agents, dont :

6 – fonctionnaires, dont 2 emplois fonctionnels

8 - contractuels de droit public

3 - Adultes-relais

3 - Apprentis dans le cadre du dispositif de contrat de professionnalisation

**2/ Départs : 18 agents**

SIX agents ont fait valoir leurs droits à la retraite

TROIS mutations vers d'autres collectivités

SEPT agents en fin de contrat

DEUX démissions.

**III/Promotion de la parité dans le cadre du parcours professionnel :**

**1/Nomination stagiaires :**

3 agents ont été nommés stagiaires, après réussite au concours interne

1 nomination par voie de sélection professionnelle

SEXE	CATEGORIE	NOMBRE D'AGENTS
<b>FEMMES</b>		
Attaché territorial	A	1
Rédacteur territorial	B	2
Assistant de conservation	B	1

**2/Titularisation : 2 attachés territoriaux, à l'issue d'une période de stage**

SEXE	CATEGORIE	NOMBRE D'AGENTS
FEMME	A	1
HOMME	A	1

### **3/Nominations au titre de l'avancement de grade par catégorie**

SEXE	CATEGORIE	NOMBRE D'AGENTS
<b>FEMMES</b>		
Attaché principal	A	2
Rédacteur P'pal 2 <sup>ème</sup> classe	B	
	C	1
Adj adm P'pal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1
Adj adm P'pal 2 <sup>ème</sup> classe	C	4
Adj animation P'pal 2 <sup>ème</sup> classe		1
	C	
Adj patrimoine P'pal 2 <sup>e</sup> classe		1
<b>HOMME</b>		
Brigadier-Chef principal	C	1
<b>TOTAL</b>		<b>11</b>

### **4/Au titre de l'avancement d'échelon = 33 agents, dont**

- 4 de catégorie A,
- 11 de catégorie B,
- 18 de catégorie C.

Les effectifs de l'Agglomération Montargoise restent stables, bien que la réouverture du Musée Girodet entraîne le recrutement de trois nouveaux agents pour pouvoir les emplois vacants de Médiateur culturel, d'adjoints technique et administratif en vue de renforcer l'effectif d'accueil).

Une création d'un second emploi fonctionnel au service Infrastructures (DGST), occupé par un agent de sexe masculin vient renforcer l'équipe de direction. Dans le respect de la parité, il convient de rappeler que l'emploi de DGS est occupé par une femme, sans que cette création entraîne une augmentation de salaire significative.

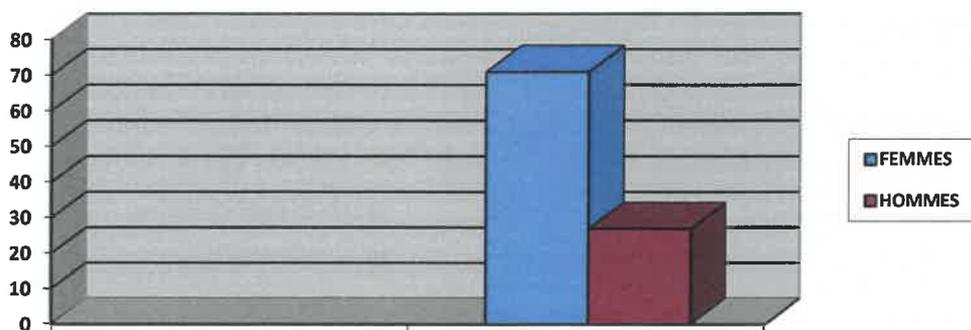
### **Les salaires bruts mensuels moyens toutes filières confondues (ramenés à EQTP):**

Les écarts entre les salaires bruts mensuels moyens peuvent être plus ou moins importants selon que l'on est cadre ou cadre-intermédiaire et en fonction du sexe auquel l'on appartient :

GENRE	CAT A	CAT B	CAT C	TOTAL
Femmes	3.489	2.570	2.145	8.204
Hommes	4.355	2.707	2.175	9.237
<b>Ecart F/H</b>	<b>- 866</b>	<b>- 137</b>	<b>- 30</b>	<b>1.033</b>

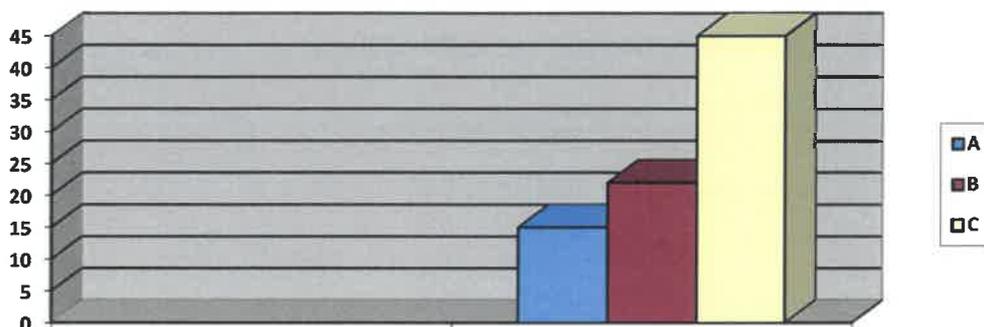
### **5/Promotion de la parité dans le cadre des actions de formation :**

98 agents, 27 hommes ont participé aux actions de formation au cours de l'année 2018 :



**Participation à la formation par catégorie socio-professionnelle sans distinction de sexe :**

- Catégorie A = 15 agents
- Catégorie B = 25 agents
- Catégorie C = 43 agents



- Adultes- relais = 9 agents
- Intermittents et apprentis = 6 agents

✓ **En nombre de jours de formation**

Sans distinction, le nombre de jours de formation total réalisés : **496.5 jours** se décomposant comme suit :

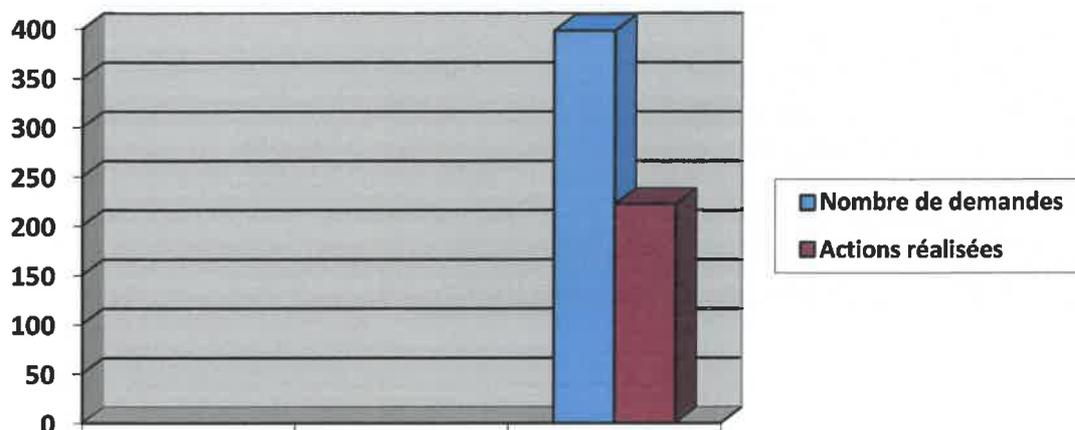
- Préparation concours = 53 jours
- Professionnalisation tout au long de la vie : = 318.5 jours
- Perfectionnement (recyclage et autres) : = 31 jours,
- Formation obligatoire : (Intégration, initiale de police et professionnalisation au 1<sup>er</sup> emploi = 44 jours,

*Divers statuts (emplois aidés, intermittents, apprentis ) = 50 jours*

✓ **En nombre de demandes enregistrées au cours de l'année 2018 :**

Nombre de demandes de formation enregistrées au titre de l'année 2018 : **398**

Nombre de demandes acceptées au cours de l'année 2018 : **222 actions.**



#### 6/Articulation entre vie professionnelle et vie personnelle :

Cinq agents de sexe féminin exercent leurs fonctions à temps partiel, dont deux temps partiel de droit

Un agent de sexe masculin a pu exercer son droit à congé de paternité.

**IV/ Dépenses du personnel :** = **6.150.344,23**, soit : :

Salaires et indemnités, NBI bruts chargés = **5.886.162,69 €**

Coût de la formation = 33.904,05 €

Frais de déplacement = **40.446,38 €**

Tickets restaurant, participation employeur = **93.094,30 €**, dont GUSO + **1.214,20 €**

Mutuelle, participation employeur = **16.639,88 €** pour **80 agents** bénéficiaires

#### **V/ Relations sociales : Animation des Instances**

6 réunions de Comité Technique,

1 réunion de Comité d'Hygiène de Santé et de Conditions au Travail (CHSCT).

#### **VI/ Représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les Instances de dialogue social**

##### ***\*Elections professionnelles :***

Respect de la parité lors du renouvellement du mandat des représentants du personnel au scrutin du 6/12/2018, soit 66 % de femmes et 34 % d'hommes sur les 4 sièges à pourvus.

Monsieur NOTTIN : « Le rapport 2018 est très lacunaire par rapport à celui de l'année précédente. En 2017, on disposait d'une analyse filière par filière des catégories A, B ou C, où on nous expliquait la répartition hommes-femmes. On avait également une analyse des salaires : celle-ci est absente cette année. On avait aussi, à l'intérieur de chaque catégorie, la part d'hommes et de femmes. On nous dit cette année chez les femmes, combien sont en catégorie A, B ou C mais on ne sait pas dans chaque catégorie la part d'hommes et de femmes. Cela rend l'analyse plus compliquée.

De même, pour la formation, on avait quelque chose de plus précis sur les actions de formation hommes-femmes, par catégorie. On a peu d'éléments. On peut juste constater, qu'en catégorie A, l'écart mensuel entre le salaire d'un homme et d'une femme est de 866 €, 137 € en catégorie B et 30 € en catégorie C. Ces écarts sont inacceptables. L'an dernier, il y avait l'argument de la

plus forte présence des hommes dans la filière technique mais cet argument ne peut pas suffire à justifier de tels écarts. Les 7 emplois en filière technique de catégorie A étaient l'an dernier tous occupés par des hommes -je n'ai pas les éléments cette année-. En tout cas, cela démontre une chose : que les grilles indiciaires actuelles sous-valorisent les emplois à prédominance féminine. Ainsi, la plus forte proportion d'hommes à l'Agglomération se situe dans la catégorie A. Les ingénieurs, l'année dernière, étaient tous des hommes. Qu'en est-il cette année ? Je crois savoir que l'immense majorité reste des hommes. Il s'agit de la grille la plus favorable. C'est l'exemple type de ces trop nombreux emplois ou filières aux inégalités hommes-femmes inacceptables. A la lecture des chiffres du rapport, il est facile de constater que les emplois et filières à prédominance féminine sont sous-valorisés, y compris à qualifications et diplômes égaux. Il faut proposer une grille indiciaire unique et transversale par catégorie pour les 3 versants de la Fonction publique et homogénéiser le plus possible les grilles entre filières.

Les emplois à prédominance féminine ont aussi des exigences organisationnelles, par exemple en matière de maternité : les congés pathologiques, les congés maladies afférents à la grossesse et les congés d'adoption ne doivent pas avoir d'impact sur les déroulements de carrière ni affecter la rémunération des agents. En effet, les nouvelles procédures de notation des agents permettent d'apprécier la manière de servir, en ce qui concerne l'évaluation, la réduction d'ancienneté et les attributions de primes. Cela ne doit pas aboutir à pénaliser les agents concernés durant les périodes d'absences, ou du fait de l'absence liée aux congés.

En la matière, les élus communistes proposent d'appliquer l'aménagement du temps de travail à partir du 3<sup>ème</sup> mois de grossesse, comme le prévoit la loi, l'allongement du congé de maternité ainsi que la reconstitution de carrière pour les agentes ayant subi une pénalisation due à une grossesse. Enfin, c'est ce que j'ai proposé l'an dernier -vous me direz ce qu'il en est- je disais que l'Agglomération devait proposer des formations spécifiques sur la prévention des violences sexistes et sexuelles au travail, avec une obligation de formation pour les représentantes du personnel, les encadrantes et les représentantes du CHSCT. Tout cela mérite d'être développé. Une formation devrait être rendue obligatoire par les instituts et écoles de formation dans le but de développer la lutte contre les stéréotypes. Une obligation pour tous les agents d'avoir une formation inscrite dans le plan de formation sur la protection des victimes au travail avec une protection contre les licenciements et un droit à la mutation et au changement de poste. »

Monsieur SUPPLISSON souligne que l'Agglomération Montargoise est dirigée pour la première fois par une Directrice Générale des Services. Pour la première fois également, elle vient de recruter une ingénieure aux services techniques. La liste des promotions, pages 15 et 16 du dossier de conseil, concernant les titularisations fait apparaître un équilibre hommes-femmes. En matière de nominations d'avancement de grades par catégorie, les femmes sont surpondérées. Statistiquement, il y a plus de nominations au titre de l'avancement de grade que la proportion de femmes dans les services. Les femmes avancent plus vite dans la hiérarchie que les hommes.

Quant aux différences de rémunération hommes-femmes, en bas de la page 16, c'est une moyenne nationale. Effectivement, il existe encore un écart entre les hommes et les femmes. C'est ce sur quoi l'Agglomération apporte des réponses concrètes. En analysant les premières rémunérations, forcément dans les services, elles sont de plus en plus féminines, pour les raisons qui viennent d'être évoquées. Dans la catégorie A, avant, il n'y avait pas de femmes, désormais, presque la moitié des agents de catégorie A sont des femmes, en un an. La condition féminine, dans les plus hauts niveaux de hiérarchie de l'Agglomération, a fortement progressé. Ce ne sont pas les directrice générale et ingénieure aux services techniques, nouvellement recrutées, qui diraient le contraire. D'autres tableaux et données pourront être mis à disposition. L'Agglomération ne peut qu'être fière de ce qui se fait en matière d'égalité hommes-femmes.

Le Conseil **PREND ACTE** de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'Agglomération Montargoise pour l'année 2018.

## **FINANCES**

- 3) Rapports d'orientations budgétaires 2019 – Budget général – Budgets annexes Eau potable, Assainissement, Zones économiques d'Amilly et Châlette-sur-Loing, Ilot 19 et Ilot 22 et de la zone d'activités Arboria

### **Budget Général de la Communauté d'Agglomération montargoise**

**La stratégie financière de notre communauté d'agglomération restera stable sur les prochaines années, avec une poursuite de dépenses d'investissement structurants entre 8 et 10 millions d'Euros par an, sans augmentation de la dette ou de la fiscalité, et une maîtrise des dépenses de fonctionnement.**

**Ce Rapport d'Orientation Budgétaire 2019 est marqué par deux faits majeurs :**

**- Les contrats pluriannuels d'investissement avec le Département et la Région. La réalisation des projets inscrits dans ces contrats permet à la communauté d'agglomération de maintenir une politique d'investissement ambitieuse, entre 8 et 10 millions d'euros par an, sans augmentation de sa fiscalité ni détérioration de sa situation financière.**

**- La fin des travaux liés aux inondations. Il reste à réaliser la restauration des œuvres du Musée Girodet, en 2019 tous les tableaux devraient être restaurés.**

**Les marchés relatifs à la restauration des sculptures seront préparés en 2019 et seront notifiés en fin d'exercice 2019.**

Ce rapport intervient, conformément à la loi, dans les deux mois précédant l'examen et le vote du budget primitif 2019 de l'agglomération, qui vous sera proposé d'adopter en mars prochain. Il se conforme aussi au décret du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Ce rapport détaillé introductif au débat d'orientations budgétaires a pour objet de permettre d'appréhender les principales données financières, budgétaires et de personnel ainsi que les éléments de contexte interne ou externe qui devront être pris en compte dans l'élaboration de notre prochain budget primitif 2019.

**L'élaboration du budget 2019 s'inscrit dans un contexte économique marqué par les facteurs suivants :**

**> La croissance économique, après une franche reprise en 2017 (2,3% en France) a ralenti en 2018 (1,7% attendu), affectée par les tensions commerciales internationales et le rebond du prix du pétrole. 2019 devrait se situer dans la continuité de 2018, entre 1,6% et 1,7% selon la majorité des prévisionnistes.**

La loi de finances 2019 est bâtie sur l'hypothèse d'1,7%.

### Croissance économique en zone euro et en France

	2013	2014	2015	2016	2017	Prév 2018	Prév 2019
Zone euro	-0,3%	0,9%	1,9%	1,7%	2,5%	2,0%	1,6-1,7%
France	0,6%	0,9%	1,1%	1,2%	2,3%	1,7%	1,6-1,7%

> **Les prix à la consommation**, après plusieurs années de stagnation en Europe, qui firent craindre l'enclenchement d'une spirale déflationniste, justifiant une action forte de la BCE, **sont repartis à la hausse en 2017 (+1,2% en France)**. Sous la pression de l'énergie, le seuil de 2% devrait même être dépassé en 2018. Un reflux autour de 1,5% est attendu en 2019.

La loi de finances 2019 est bâtie sur l'hypothèse prudente d'1,4%.

### Inflation en zone euro et en France

	2013	2014	2015	2016	2017	Prév 2018	Prév 2019
Zone euro	1,3%	0,4%	0,0%	0,2%	1,5%	1,8%	1,3-1,7%
France	0,9%	0,5%	0,0%	0,2%	1,2%	2,1%	1,3-1,7%

> **Malgré le contexte de reprise, la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne est restée très accommodante en 2018.**

- Les deux principaux taux d'intervention ont été maintenus à -0,40% (taux servi sur les dépôts des banques) et 0,00% (taux de financement des banques à court terme). En conséquence, les taux courts de marché (Eonia, Euribor) qui déterminent les taux variables sont restés négatifs.
- La BCE a poursuivi, à un rythme certes ralenti, ses achats d'obligations d'Etat sur création monétaire, ce qui a conduit mécaniquement à maintenir les taux longs à des niveaux très bas. Mi-décembre, l'Etat emprunte à 0,70 % sur 10 ans. Une collectivité obtenant une marge sur Euribor 3 mois de l'ordre de 0,40 % emprunte à 1,15 % sur 15 ans.



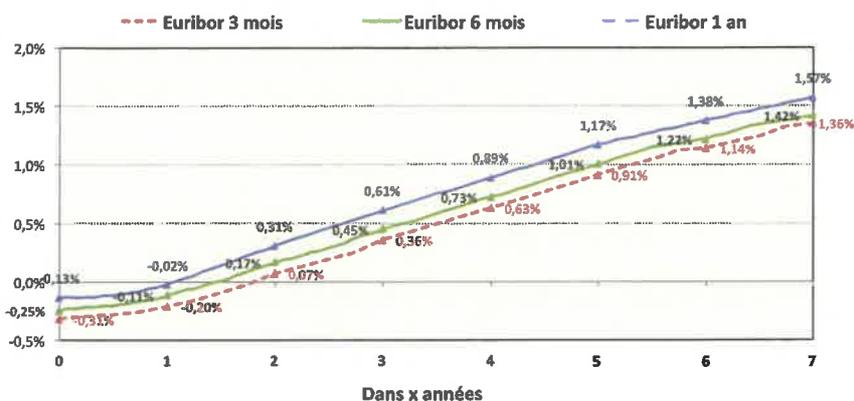
La BCE a d'ores et déjà annoncé qu'elle cesserait ses acquisitions d'obligations en 2019.

- Une remontée des taux d'intérêt à long terme (fixes) pourrait mécaniquement en résulter. Mais en l'absence de tensions inflationnistes et dans un environnement de croissance modérée, elle ne saurait être que très lente, voire différée dans le temps.
- D'éventuelles crises financières (Italie, pays émergents, ...) auraient pour effet de différer la remontée des taux.

Parallèlement, la banque centrale a indiqué qu'elle n'agirait pas sur ses taux directeurs *au moins* avant l'été 2019.

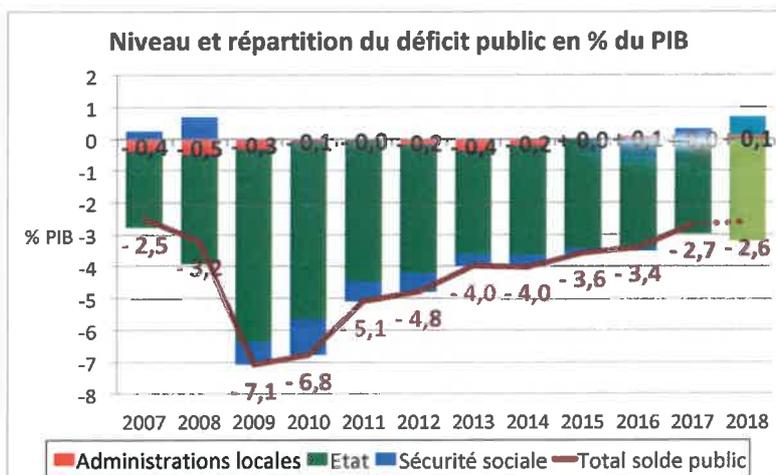
- Là encore, l'état de la conjoncture ne permet pas d'imaginer un mouvement rapide. Par voie de conséquence, les taux courts (variables) devraient rester négatifs l'an prochain et pour une période plus ou moins prolongée au-delà (horizon 2020 ?), qui dépendra dans les faits du rythme auquel la BCE relèvera ses taux directeurs.

### Euribor anticipés au 11/12/18



> Le déficit public français est repassé en 2017 sous le plafond européen des 3%, qui avait conduit la Commission à engager contre la France une « procédure pour déficit » excessif dès 2009.

Pour rappel, « solde public » signifie en substance « flux d'endettement » : si les emprunts nouveaux sont inférieurs aux remboursements de l'exercice (désendettement), on constate une situation d'excédent et a contrario, si les emprunts nouveaux sont supérieurs aux remboursements (endettement), on enregistre un déficit.



La sphère locale, malgré les ponctions sur dotations, a activement participé à cette amélioration. En 2016, en 2017 et à priori en 2018, elle extériorise des excédents de financement, autrement dit un désendettement potentiel.

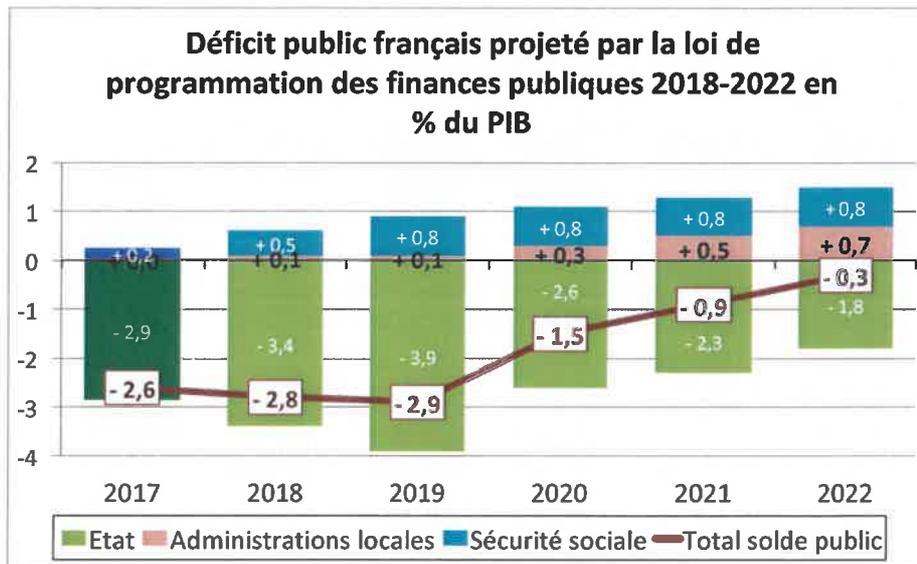
> La loi de finances programme une hausse du déficit public français en 2019, de 2,6% à 3,2% du PIB contre 2,8% dans le projet initial :

- En effet, la grande affaire de cette loi de finances concerne les taxes sur les carburants. Le Gouvernement attendait du relèvement de la contribution climat énergie (alias taxe carbone), composante implicite de la TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques), une dizaine de Mds € d'ici 2022, de quoi couvrir la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des ménages. Il a finalement renoncé à ce surplus.
- 0,9 point de ce déficit procèdent d'un double-compte ponctuel lié à la transformation du crédit d'impôt emploi compétitivité (CICE), payé aux employeurs en N+1, en économies de charges sociales, accordé dès l'année N.

Le monde local est supposé participer à ce -3,2% en dégageant un nouvel excédent (un désendettement hors variation du fonds de roulement) de 0,1% du PIB.

> Rappelons que le Gouvernement s'est engagé sur une trajectoire de retour à l'équilibre à l'horizon 2021-2022.

Les collectivités sont censées y contribuer par la génération d'un excédent de 0,8% du PIB, qui paraît peu plausible (en ce qu'il supposerait l'arrêt de tout emprunt).



Afin que les collectivités participent à la maîtrise du déficit public français, la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 du 22 janvier 2018 les a soumises à de nouvelles contraintes.

Pour se désendetter sans comprimer l'investissement, **elles doivent contenir l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement d'ici 2022. Le taux plafond a été fixé à 1,2%/an** (article 13) : soit une diminution des dépenses de fonctionnement hors inflation, cette dernière étant anticipée autour d'1,5% dans les années à venir.

*NB : De 2013 à 2017, les dépenses de fonctionnement du monde local ont augmenté en moyenne d'1,4%/an*

Pour mettre en œuvre ce dispositif, les plus grandes collectivités passent un contrat triennal avec l'Etat (2018-2020) aux termes duquel elles s'engagent sur une maîtrise de leur endettement et de leurs dépenses de fonctionnement.

*NB : grandes collectivités : régions, départements, entités du bloc communal dont les dépenses de fonctionnement nettes dépassaient 60 M€ en 2016. 322 collectivités concernées.*

*-> Même si elle n'est pas concernée par l'encadrement de ses dépenses, l'Agglomération Montargoise ne se désintéressera pas de ces objectifs de maîtrise d'évolution des dépenses de gestion.*

**Ces collectivités seront sanctionnées en cas de dépassement de la trajectoire normée de dépenses de fonctionnement**, par une pénalité égale à 75% du dépassement (100% si la collectivité a refusé de signer). La non-maîtrise de l'endettement n'est (pour l'heure) pas sanctionnée.

> **Plusieurs mesures intéressantes particulièrement l'échelon intercommunal sont inscrites dans la loi de Finances pour 2019**, dont notamment les points suivants :

- Pour la deuxième année consécutive, la dotation globale de fonctionnement resterait stable (pas de nouvelle ponction).

- En revanche, l'Etat continue de financer la hausse de certains concours aux collectivités par la baisse d'autres postes, dits « variables d'ajustement », et notamment les dotations de compensation de la suppression de la taxe professionnelle des EPCI.
- Cette loi de finances prévoit une réforme de la dotation d'intercommunalité :
  - ✓ **Rappels des principales caractéristiques de la dotation d'intercommunalité jusqu'en 2018 :**
    - Application de **tarifs différenciés par catégories d'EPCI** : de **20 € par habitant** pour les communautés de communes à fiscalité additionnelle à **48 €** pour les communautés d'agglomération et **60 €** pour les communautés urbaines et les métropoles.
    - Calcul de la dotation servie individuellement à chaque EPCI à partir de ces tarifs moyens, modulés en fonction de son **potentiel fiscal** (comparé à la moyenne de sa catégorie) et de son **intégration fiscale** (CIF).
    - Application en sus des tranches 2014 à 2017 de la contribution au redressement des comptes publics, qui jusqu'ici ont fait l'objet d'un calcul autonome (en proportion des recettes réelles de fonctionnement nettes de chaque EPCI).
  - ✓ Principales dispositions de la réforme mise en œuvre par la loi de finances pour 2019 :
    - La **suppression des tarifs moyens différenciés par catégories d'EPCI**,
    - L'inclusion de la contribution au redressement des comptes publics dans le calcul de la dotation (et donc sa **mutualisation**),  
*Implicitement, la contribution, qui était donc calculée en proportion des recettes réelles de fonctionnement, sera re-répartie en proportion de la DGF de chaque EPCI.*
    - La prise en compte d'un nouveau critère de calcul (à côté du CIF et du potentiel fiscal) : le **revenu par habitant**,
    - L'application d'une « recharge » de **5 € par habitant** au profit des EPCI en situation de « DGF négative », sauf lorsque leur potentiel fiscal excède deux fois la moyenne,
    - Le maintien d'importants mécanismes de garantie : en particulier les variations d'une année sur l'autre seront encadrées sur une fourchette allant de **-5% à +10%**, si bien que les effets de la réforme ne se feront sentir que progressivement.

> Enfin, rappelons qu'une loi est attendue au Printemps 2019 pour supprimer la **taxe d'habitation**, à horizon 2020 ou 2021 (date encore inconnue à ce jour). Notons qu'il est **introduit au grand débat national, le maintien de cet impôt pour les 20% de contribuables les plus aisés.**

Le produit de taxe d'habitation représente ≈ 22 Md€ en 2017 pour le bloc communal.

- Sur ces 22 Mds€, environ 4 Mds€ étaient déjà acquittés par l'Etat au titre du dégrèvement des personnes de conditions modestes.
- Le nouveau dégrèvement voté en Loi de Finances pour 2018 et conduisant à exonérer 80 % des ménages (sous condition de ressources) à horizon 2020 représente 10 Mds€.
- La suppression totale de la TH induit donc un coût supplémentaire de 8 Md€ pour les finances publiques.

La compensation, pour les communes et EPCI, portera bien sur un volume de 22 Mds€.

Plusieurs scénarios ont été évoqués, dont le suivant serait privilégié (sous toutes réserves) :

- Maintien, sous une forme encore non définie, de la TH actuellement perçue sur les résidences secondaires ≈ 2,3 Md€ de produit ;
- **Transfert aux communes de la taxe sur le foncier bâti des départements (≈ 13,8 Md€), qui serait compensée par la dévolution d'un impôt national (CSG ?), avec notamment :**
  - **Perte probable du pouvoir de taux** (l'impôt de remplacement pourrait ne pas être modulable) ;
  - **Incertitude sur le dynamisme de la ressource de remplacement** par rapport à celui de la TFB actuelle.
  - Effets de second tour à attendre sur les indicateurs de richesse utilisés pour la répartition des péréquations ;
- Les EPCI se verraient quant à eux affecter une ressource nouvelle, qui pourrait prendre la forme d'une fraction d'un impôt national... (TVA ?).

Une fois ce contexte externe exposé, la suite de ce rapport expose la situation financière prévisionnelle de l'Agglomération Montargoise à fin 2018 et sur cette base, les orientations budgétaires et financières envisagées en 2019 et au-delà. Ce rapport affichera également, pour les budgets principal et annexes, les objectifs prospectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et des besoins de financement annuels (emprunt – remboursements).

### 1. Esquisse du compte administratif 2018 :

Le compte administratif 2018 de la communauté d'agglomération sera adopté en mars prochain, mais les principaux éléments de l'équilibre financier au 31 décembre 2018 peuvent d'ores et déjà être dégagés :

Projet de COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - budget principal en M€			
<b>DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	
Charges de gestion	19,1	Recettes réelles	27,6
Frais financiers	1,1		
Épargne brute	7,5		
<b>DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	
Capital de la dette	7,5	Épargne brute	7,5
Dépenses d'investissement	9,8	FCTVA, subventions et cessions	3,9
		Emprunts nouveaux	3,0
		Consommation des "réserves communales"	2,8

- **Recettes réelles de fonctionnement (nettes des attributions de compensation versées et du prélèvement au FPIC) : 27,6 M€.**
- **Dépenses réelles de fonctionnement : 20,2 M€.**
- **D'où une épargne brute de 7,5 M€.**

Le taux d'épargne brute de la Communauté d'agglomération se situe à 27% pour 2018, soit bien supérieur au seuil considéré comme minimal (7%).

Le remboursement en capital normal de la dette en 2018 (5,8 M€) est couvert par des ressources propres (l'épargne pour 7,5 M€, FCTVA et cessions pour 0,8 M€).

En 2018, l'Agglomération Montargoise a réalisé 158 526 € de cessions, avec la vente « Centrale Biogaz » à Chaumont

En 2018, les investissements se sont élevés à près de 10 M€ dont :

- Musée Girodet : Travaux de réhabilitation 396 507 € Restauration des œuvres 574 805 € Acquisitions 230 000 € (La tête de Mardochée 200 000 € La reine de Saba 30 000 €)
- Travaux Hôtel communautaire, suite aux inondations, Bureaux R-1 : 485 505 €
- Centre de médecine sportive : 149 643 €
- Transport : 614 246 €
- Assainissement eaux pluviales : 979 681 €
- Voirie : 3 864 595 €
- Aménagement Urbain : 145 000 €
- Economie : 170 207 €
- Tourisme : 433 258 € (Port de Plaisance)
- Fonds de concours : 1 219 843 €

Des emprunts contractés en 2017 auprès de la Banque Postale ont été mobilisés sur l'exercice 2018 pour 3 M€.

L'Agglomération Montargoise a procédé au remboursement anticipé de 2 emprunts :

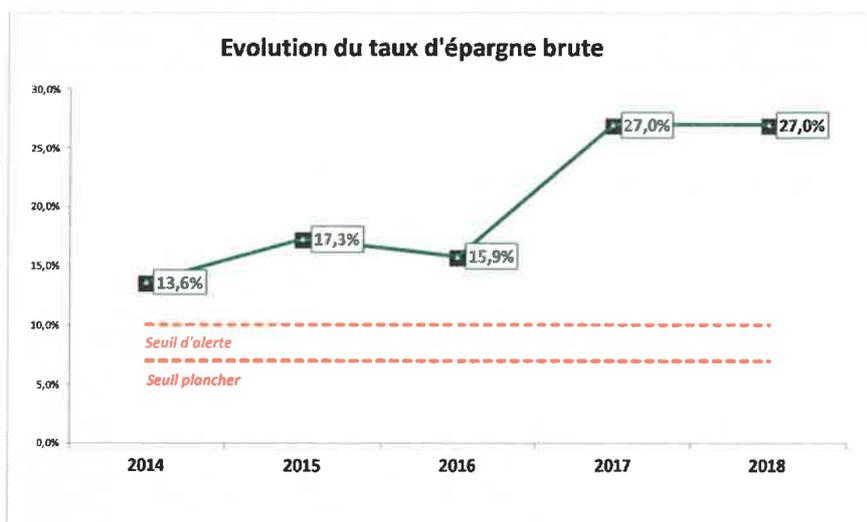
- 1 000 000 € auprès de la Société Générale dont le taux initial était de TAG 3 MOIS + 1.50 % avec une indemnité de 411.15 €.  
Gain sur les intérêts 2019 : 5 970 € Durée résiduelle 5 ans
- 663 488 € auprès du Crédit Mutuel dont le taux initial était de LEP + 1.24 % avec une indemnité de 19 904. 64 €)  
Gain sur les intérêts 2019 : 20 961 € Durée résiduelle 10 ans

Le capital remboursé en 2018 a été supérieur aux emprunts nouveaux, ce qui a permis à l'Agglomération Montargoise de se désendetter de 4,5 M€. L'encours de dette est ainsi passé de 51,2 M€ à 46,8 M€. Cet encours de dette comporte 64% de taux fixes et 36% de taux indexés. L'intégralité de cette dette est dans la catégorie la moins risquée au regard de la charte Gissler (1A).

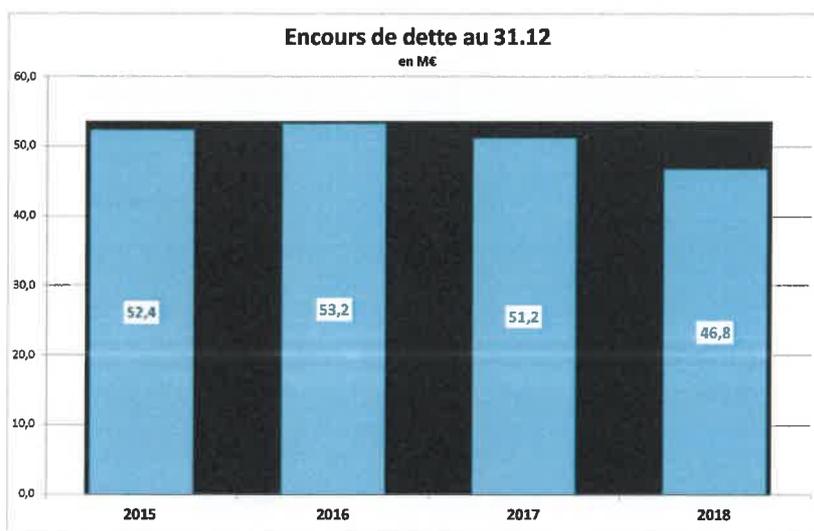
L'ensemble des dépenses ayant excédé le montant des ressources de la Communauté d'agglomération, l'Agglomération Montargoise a puisé 2,8 M€ dans son fonds de roulement, lequel atteint 4 M€ fin 2018 contre 6,8 M€ en 2017.

**La situation financière de l'Agglomération Montargoise s'est améliorée ses quatre dernières années :**

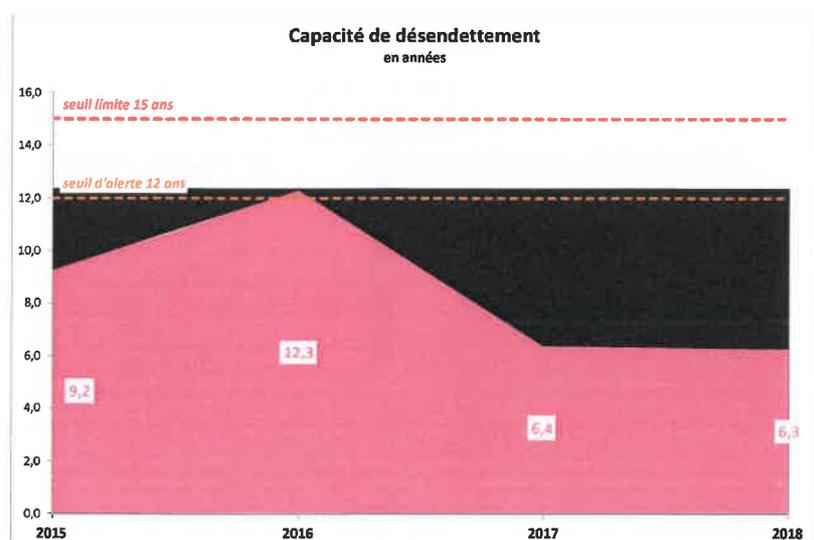
Le taux d'épargne brute est passé de 17,3% en 2015 à 27% en 2018 :



L'encours de dette est passé de 52,4 M€ en 2015 à 46,8 M€ en 2018

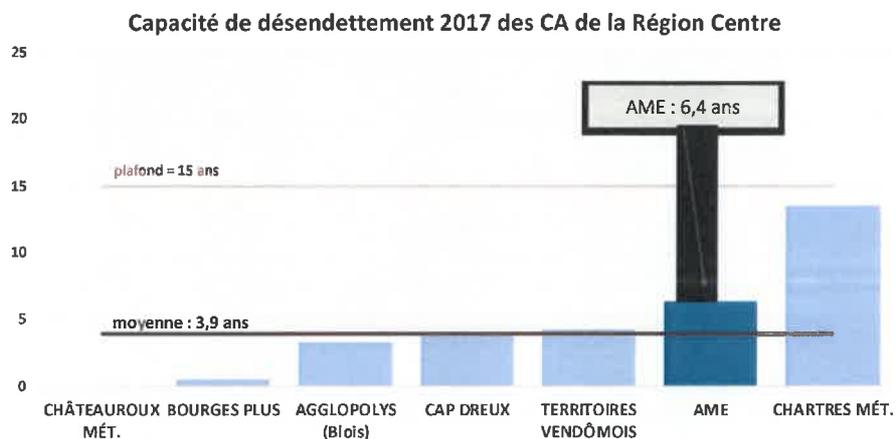
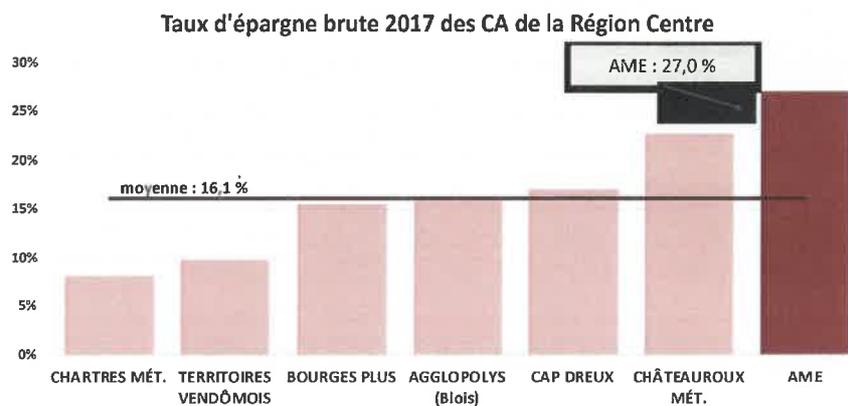


L'amélioration de l'épargne brute associée à une baisse de l'encours de dette a permis à la capacité de désendettement de s'éloigner du seuil d'alerte : elle est de 6,3 années fin 2018.

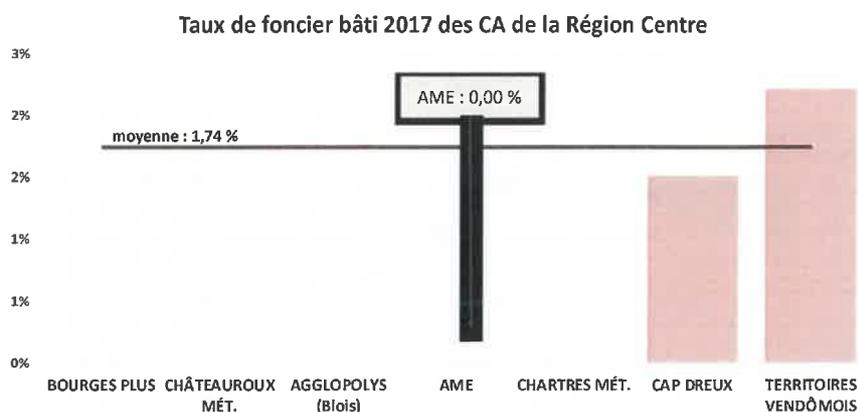


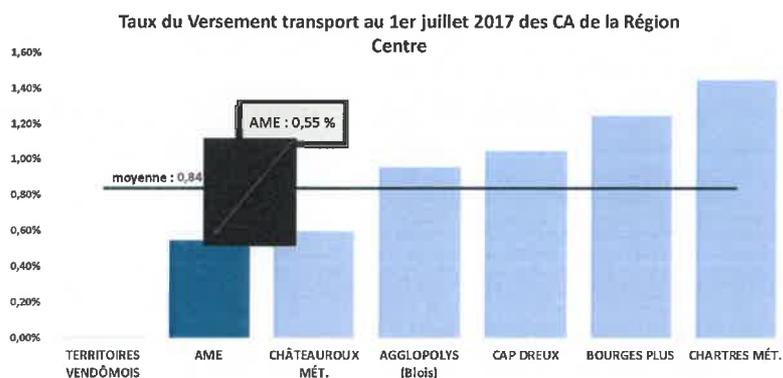
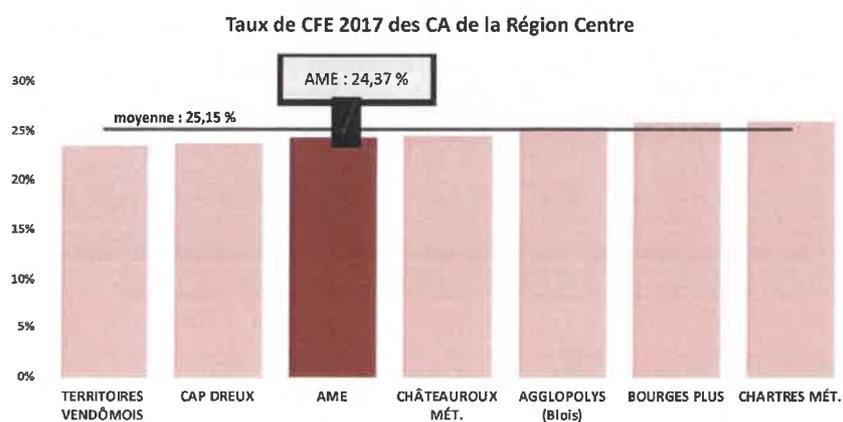
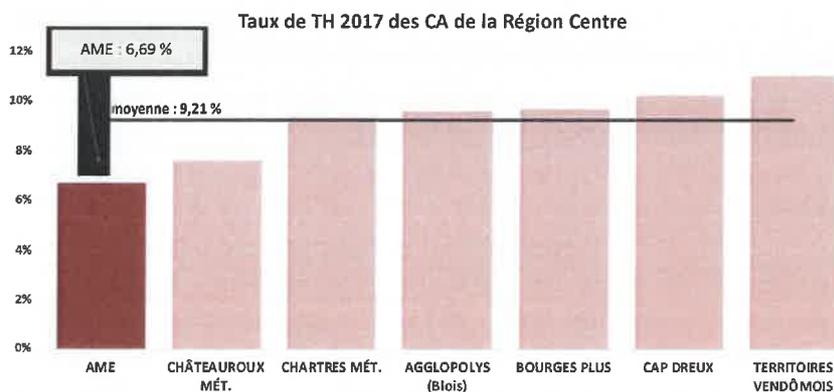
La situation financière de l'Agglomération Montargoise, comparée aux autres communautés d'agglomération de la Région Centre, est caractérisée par un positionnement plutôt favorable :

- Des indicateurs financiers satisfaisants :



- Un niveau de fiscalité parmi les plus faibles :





## 2. Perspectives financières pluriannuelles 2019-2020-2021

### 2.1. Hypothèses

#### Recettes réelles de fonctionnement

##### Produits de fiscalité :

- Fiscalité 4 taxes (cotisation foncière des entreprises, taxe d'habitation et taxes foncières) :
  - La revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité est dorénavant calée sur le taux d'inflation constaté l'année précédente. Elle s'élève à 2,2% en 2019.
  - Croissance physique des bases : + 0,5% par an pour la TH et le FNB ;

- Revalorisation des bases de CFE à compter de 2019 selon l'évolution des loyers constatée par secteur d'évaluation, soit +2%/an
  - Pas de hausses de taux de fiscalité dans le scénario de base ;
  - Rôles supplémentaires : 100 k€ par an ;
- **Autres produits**
- CVAE : En 2017, l'Agglomération Montargoise a perçu un montant de 5,9 M€ contre 3,8 M€ perçus en 2016 en raison de fortes régularisations. En 2018, 5,2 M€ ont été notifiés. Pour 2019, l'Agglomération Montargoise a reçu une prévision à hauteur de 5,4 M€. Or, les produits de CVAE sont dopés en 2019 en raison d'un décalage technique de produit de 2018 sur 2019. Un contrecoup est à prévoir en 2020 (-2% en moyenne). Au-delà de 2020, croissance calée sur l'inflation anticipée, soit une hypothèse de + 1,5 % ;
  - TASCOM, TAFNB, IFER : indexation sur l'inflation anticipée ;
  - Taxe de séjour : indexation sur l'inflation anticipée ;
  - Versement transports : hypothèse de + 1,5 % par an ;

#### Dotations DGF :

- Dotation de compensation : taux de diminution national uniforme de -2,4% / an, soit une dotation qui passe de 6 803 k€ en 2018 à 6 639 k€ en 2019.
- Dotation d'intercommunalité :
- La réforme de la DGF inscrite dans la loi de finances est prise en compte. Le « rattrapage » opéré, afin de rehausser à 5 €/habitant la dotation de tous les EPCI qui sont situés en dessous de ce seuil en 2018, est favorable à l'Agglomération Montargoise.
  - En effet, en 2018, l'Agglomération Montargoise perçoit une dotation d'intercommunalité de 3,1 €/hab.
  - **Ainsi en 2019, l'Agglomération Montargoise devrait percevoir 358 k€ de dotation au lieu d'environ 90 k€ en l'absence de réforme.**

#### Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) :

- Enveloppe nationale maintenue à 1 milliard d'euros à compter de 2018.
- **Perspectives stables par rapport à 2018.**
- Répartition Agglomération Montargoise/communes : pour rappel, la répartition du prélèvement et du reversement entre l'Agglomération Montargoise et les communes, se fait en fonction du CIF (29% estimé en 2019 contre 31% en 2018). Chalette-sur-Loing et Montargis bénéficient d'une exonération totale de leur prélèvement en raison de leur classement à la DSU : Leur prélèvement est répercuté sur l'Agglomération Montargoise.
- Soit, avec un montant attendu de prélèvement et de reversement relativement proche de celui de 2018 pour le territoire et une charge nette pour l'Agglomération Montargoise de 351 k€ en 2019 contre 336 k€ en 2018.

Attributions de compensation : figées au montant de 2018, soit 9 M€ d'AC versées et 0,330 M€ d'AC reçus.

#### Autres produits de fonctionnement :

- Produits issus de la réforme de la TP : DCRTTP et FNGIR sanctuarisés à 6,2 M€/an depuis la réforme. En 2018, la DCRTTP devient une variable d'ajustement au besoin de

financement interne des concours d'Etat généré notamment par les hausses de la population et les abondements des dotations de péréquation.

- Or, la ponction n'a, au final, pas été appliquée en 2018. Elle le sera en 2019. Elle est évaluée à 18 k€ (0,06% des recettes réelles de fonctionnement N-2), soit une DCRTP qui passerait de 2,126 M€ en 2018 à 2,108 M€ en 2019 ;

➤ Compensations fiscales :

- La dotation unique spécifique des compensations de taxe professionnelle (DUSCTP) dont il ne restait presque plus rien (environ 27 k€ en 2017) a été supprimée à compter de 2018.
- Les autres compensations d'exonérations ajustées jusqu'en 2017 ne subissent plus de diminution supplémentaire à compter de 2018 : le taux de minoration reste donc bloqué à celui de 2017.

➤ Autres produits : indexation sur l'inflation anticipée, soit 1,5%/an.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<i>en k€</i>						
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>29 767</b>	<b>27 643</b>	<b>28 114</b>	<b>28 201</b>	<b>28 483</b>	<b>28 782</b>
<b>Contributions directes :</b>	12 091	10 958	11 202	11 425	11 652	11 883
<i>Taxe d'habitation</i>	5 153	5 231	5 373	5 480	5 590	5 703
<i>Foncier bâti</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Foncier non bâti</i>	24	25	25	26	27	27
<i>CFE</i>	5 652	5 592	5 704	5 818	5 935	6 053
<i>Rôles supplémentaires</i>	1 261	110	100	100	100	100
<b>Autres impôts :</b>	10 350	9 384	9 601	9 560	9 703	9 849
<i>CVAE</i>	5 930	5 146	5 300	5 194	5 272	5 351
<i>TAFNB</i>	54	58	59	60	61	62
<i>IFER</i>	364	368	373	379	385	391
<i>TASCOM</i>	1 403	1 069	1 085	1 101	1 117	1 134
<i>VERSEMENT TRANSPORTS</i>	2 552	2 673	2 713	2 754	2 795	2 837
<i>TEOM</i>	0	0	0	0	0	0
<i>TAXE DE SEJOUR</i>	46,5	69,8	70,8	71,9	73,0	74,1
Compensations fiscales	464	463	475	484	494	504
Attribution de compensation reçues	330	330	330	330	330	330
Attribution de compensation versées	-9 025	-9 025	-9 025	-9 025	-9 025	-9 025
DCRTP	2 126	2 126	2 108	2 090	2 072	2 054
FNGIR	4 044	4 029	4 029	4 029	4 029	4 029
FPIC reçu	459	501	474	473	468	465
FPIC versé	-772	-837	-825	-825	-822	-821
DGF	7 202	7 005	6 997	6 874	6 758	6 649
Dot° d'interco	255	203	358	394	433	477
Dot° de comp°	6 947	6 803	6 639	6 480	6 324	6 173
Autres participations (74x)	1 282	1 402	1 423	1 444	1 466	1 488
Produit des services	793	797	808	821	833	845
Produit de gestion courante	438	327	332	337	342	347
Autres recettes	-15	183	184	184	184	184

**Dépenses de gestion**

Charges générales : Indexées sur l'inflation, soit 3,3 M€ en 2019.

Dépenses de personnel : 6 M€ prévus en 2019, soit une hausse de 1,5% par rapport à 2018.

Les effectifs de l'Agglomération Montargoise sont répartis sur 6 filières, à savoir : la filière administrative, technique, sportive, animation, culturelle et police municipale. Les filières regroupent des cadres d'emplois, qui eux-mêmes sont constitués par des emplois.

L'effectif est composé de 108 agents permanents dont, 89 agents titulaires et 19 agents non titulaires de droit public. Il est proposé de maintenir un effectif stable de 89 agents titulaires et d'une quinzaine d'agents non titulaires.

S'agissant des emplois non permanents, l'Agglomération emploie des salariés recrutés sur les emplois non permanents, regroupant divers contrats d'insertion régis par le droit privé (contrats Adulte relais), dont 9 adultes relais, 28 vacataires (Equivalent 8 temps pleins) et intermittents du spectacle (Equivalent 5 temps pleins) et 3 apprentis.

En 2018, il y a eu 18 départs (8 titulaires, 6 contractuels et 4 privés) pour 20 arrivés (6 titulaires, 8 non titulaires et 6 privés).

Les effectifs de la Communauté d'Agglomération sont stables, bien que 3 nouveaux postes soient nécessaires à l'ouverture du Musée Girodet, un chargé des publics, un adjoint technique et un adjoint administratif (+ 99 600 €)

Dans le cadre de l'extension du périmètre de la police intercommunale, 1 gardien Brigadier est à recruter.

Un attaché contractuel à la communication a été recruté.

Enfin deux services civiques respectivement à la Maison de la Forêt et à la Médiathèque seront recrutés (+ 8 060 €).

Dans le cadre de la mutualisation, il est envisagé la création d'un service commun Marchés Publics au court de l'année 2019.

Concernant la réorganisation du pôle d'aménagement et de développement durable, un recrutement est prévu avec une mise à disposition partiel au PETR qui par conséquent participera financièrement.

Pour honorer la totalité des conventions avec les adultes relais, 2 recrutements sont prévus (61 200 €).

La réflexion engagée sur la mise en commun à l'échelle de l'agglomération des équipements culturels présents sur son territoire induira une évolution des effectifs à l'horizon 2020.

De même, la mise en œuvre du schéma de mutualisation pourra influencer sur les recrutements à venir.

Subventions (y compris les subventions exceptionnelles) :

- SDIS : 2,98 M€ en 2019 (Baisse de 246 000 € en 2019) et indexation sur l'inflation, soit 1,5%/an ensuite ;
- Contribution aux syndicats : 0,4 M€ en 2019 (fin du SMIRTOM et SM Arboria) puis 1,5%/an ;
- Subventions aux organismes privés : 1,015 M€ en 2019 puis 1,5%/an ;
- DSP transports : 3,72 M€ en 2019 puis 1,5%/an.

DSC : figée à 1,465 M€/an ;

### Autres dépenses de gestion indexées sur l'inflation

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>21 737</b>	<b>20 189</b>	<b>20 479</b>	<b>20 705</b>	<b>20 991</b>	<b>21 229</b>
Charges générales	3 736	3 266	3 315	3 365	3 415	3 467
Charges générales inondation	111	0	0	0	0	0
Personnel	5 897	5 937	6 026	6 116	6 208	6 301
DSC	1 465	1 465	1 465	1 465	1 465	1 465
SDIS	3 220	3 168	2 980	3 025	3 070	3 116
Contributions aux syndicats	1 216	415	421	428	434	440
Subventions au privé	1 192	1 000	1 015	1 030	1 046	1 061
DSP Transports	3 286	3 325	3 720	3 776	3 832	3 890
Autres dépenses	452	538	536	532	527	522
Intérêts	1 162	1 075	1 000	969	994	966

### Dépenses d'équipement : Les investissements annuels sont évalués à 10 M€.

Pour l'année 2019, en tenant compte des demandes exprimées par la Commission des travaux, et sous réserve de l'examen détaillé dans le cadre de la discussion du budget primitif, ces 10 millions d'euros seront affectés :

- À l'achèvement des travaux (tous domaines) et notamment le Musée Girodet pour environ 30 000 €. En 2019, la restauration des tableaux sera terminée, 150 000 €
- À la réalisation des projets inscrits :
  - Dans le contrat départemental de projet structurant 2017/2019
  - Dans le contrat régional de solidarité territoriale
- Les acquisitions au titre de la Nouvelle DSP Transport s'élèveront à 808 000 € (PPI) (Montant des travaux avec l'option)
- Rénovation énergétique et travaux de sécurité dans les bâtiments intercommunaux
- Acquisitions mutualisées des ouvrages (livres, CD, DVD...) des 3 médiathèques

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses d'investissement	17 272	17 215	17 443	16 173	16 093	16 133
<b>Dépenses hors dette :</b>	<b>9 676</b>	<b>9 762</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>
Subvention d'équipement	1 830	1 220	1 000	1 000	1 000	1 000
Dépenses directes	5 329	8 462	9 000	9 000	9 000	9 000
Autres	2 518	79	0	0	0	0
Rembt en capital des emprunts	7 596	7 454	7 443	6 173	6 093	6 133

### Recettes définitives :

- FCTVA : calculé au taux de 16,404% sur une assiette égale à 90% des dépenses d'équipement.
- Subventions d'équipement : 10% des investissements directs de l'année.
- Produits de cessions : 0 € prévus en 2019

### Flux afférents à l'emprunt :

- Intégration des échéanciers d'emprunt de la dette en place. Au 31.12.2018, l'encours de dette propre du budget principal est de 46,8 M€.

En 2019, l'Agglomération devra rembourser le prêt relais auprès de la Caisse d'Épargne de 1 500 000 €. Ce prêt à taux 0 avait été mobilisé à la suite des inondations.

- Les intérêts de la dette en place intègrent les anticipations de marché. Les emprunts nouveaux sont calculés en prenant l'hypothèse d'emprunts conclus sur une durée uniforme de 15 ans aux taux, 2% en 2019, 2,1% en 2020 et 2,2% en 2022.
- En 2019, le fonds de roulement est d'abord consommé avant de faire appel à l'emprunt dans la limite de 0,5 M€. Il est de 4 M€ à fin 2018.

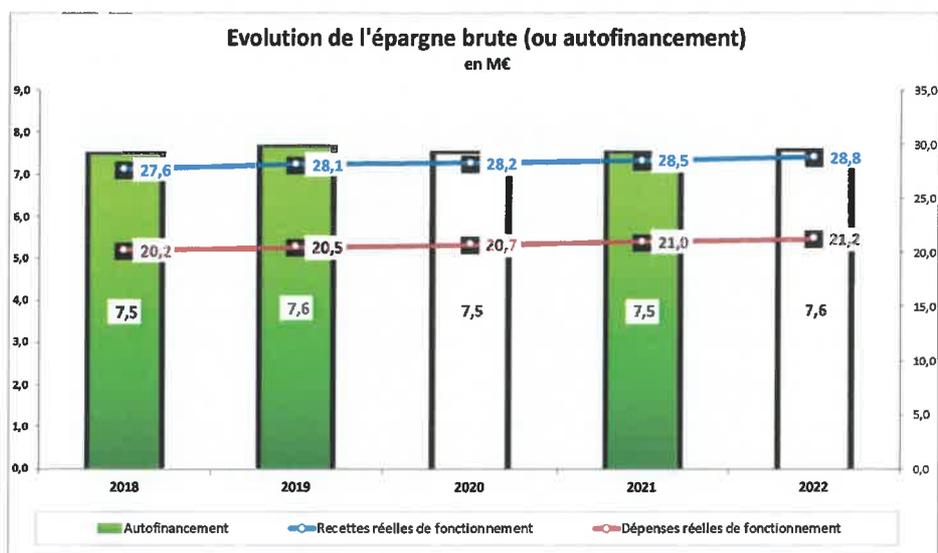
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>10 485</b>	<b>6 939</b>	<b>6 285</b>	<b>8 677</b>	<b>8 601</b>	<b>8 580</b>
FCTVA sur inv. directs propres et TA	820	606	1 329	1 329	1 329	1 329
Don et leg	0	42	0	0	0	0
Subventions sur inv. propres	1 157	2 925	900	900	900	900
Autres (cessions, ...)	5 007	315	0	0	0	0
Indemnités assurances	0	50	0	0	0	0
Emprunts nouveaux	3 501	3 002	4 056	6 448	6 373	6 352

#### Prospective financière pluriannuelle :

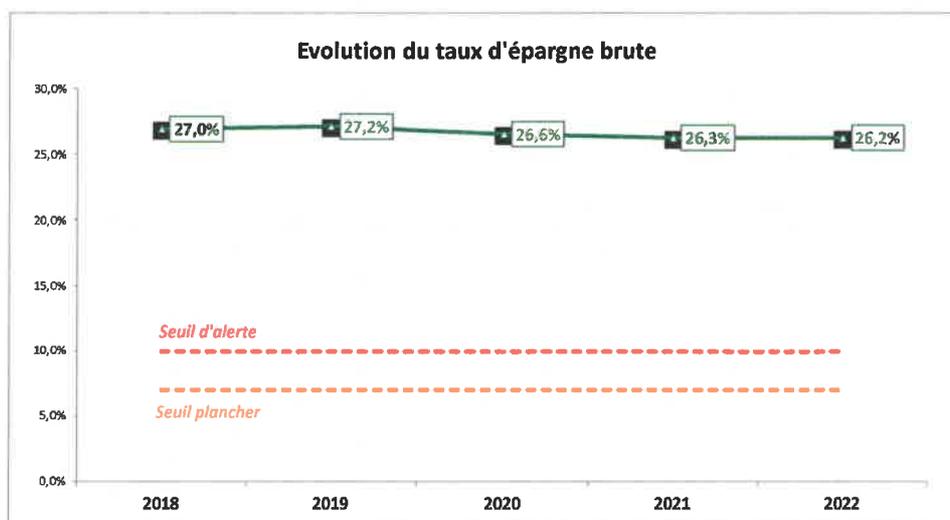
k€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>29 767</b>	<b>27 643</b>	<b>28 114</b>	<b>28 201</b>	<b>28 483</b>	<b>28 782</b>
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>21 737</b>	<b>20 189</b>	<b>20 479</b>	<b>20 705</b>	<b>20 991</b>	<b>21 229</b>
<i>Evolution en %</i>		-7,1%	1,4%	1,1%	1,4%	1,1%
<b>Epargne brute</b>	<b>8 030</b>	<b>7 453</b>	<b>7 635</b>	<b>7 495</b>	<b>7 491</b>	<b>7 553</b>
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>27,0%</b>	<b>27,0%</b>	<b>27,2%</b>	<b>26,6%</b>	<b>26,3%</b>	<b>26,2%</b>
<b>Besoin de financement (Emprunts nouveaux - remboursements)</b>	<b>-4 095</b>	<b>-4 452</b>	<b>-3 387</b>	<b>276</b>	<b>280</b>	<b>218</b>
<b>Encours de dette</b>	<b>51 208</b>	<b>46 756</b>	<b>43 369</b>	<b>43 645</b>	<b>43 925</b>	<b>44 144</b>
<i>Capacité de désendettement</i>	<i>6,4</i>	<i>6,3</i>	<i>5,7</i>	<i>5,8</i>	<i>5,9</i>	<i>5,8</i>

En 2018, la perte de recettes de 1,9 M€ (0,8 M€ de CVAE, 1 M€ de rôles supplémentaires en moins, 0,2 M€ de DGF) a été en grande partie compensée par la baisse des dépenses (-1,5 M€ dont 0,9 M€ lié au SMIRTOM).

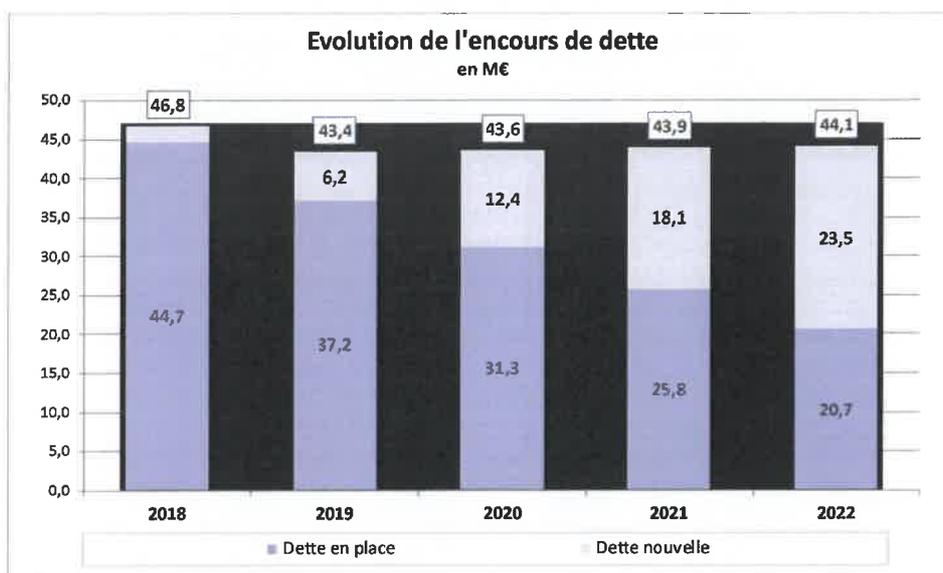
A compter de 2019, l'épargne brute devrait se stabiliser en raison notamment d'une évolution maîtrisée des dépenses de gestion.



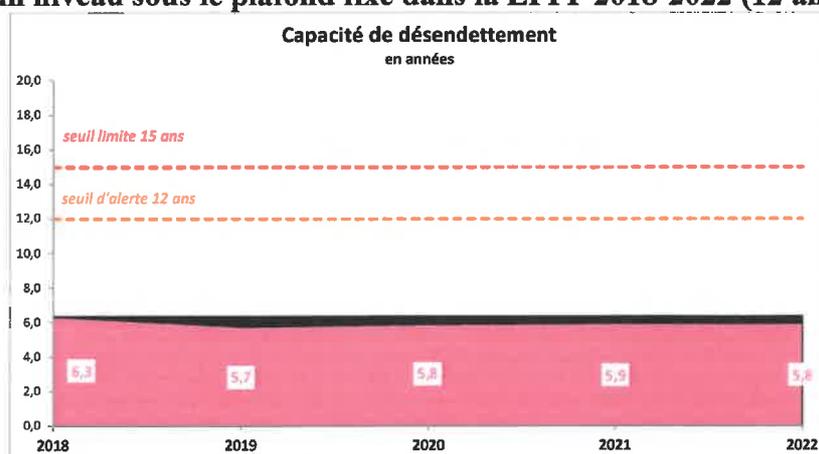
L'objectif d'un taux d'épargne brut se situant sur l'ensemble de la prospective pluriannuelle dans une fourchette entre 15% et 20%, largement au-dessus du seuil d'alerte de 7% est donc bien atteint. Ce taux d'épargne brute est stabilisé autour de 26-27% sur la période.



L'encours de dette poursuit sa diminution, il est ramené progressivement de 46,8 M€ en 2018 à 44,1 M€ en 2022.



**La capacité de désendettement est de 6,3 années en 2018 et devrait passer sous les 6 ans en 2022, soit un niveau sous le plafond fixé dans la LPFP 2018-2022 (12 ans).**



Monsieur SUPPLISSON conclut en rappelant que ce budget est marqué par une très grande stabilité : 10 millions d'euros de dépenses d'investissement par an, des dépenses de gestion maîtrisées, un taux de fiscalité stable, et une dette stabilisée à 45 millions d'euros. Cette politique d'investissement est financée par les économies de gestion, malgré la baisse des dotations.

Monsieur NOTTIN : « D'une façon générale, le budget de l'Etat en 2019 ne déroge pas aux grandes orientations fixées par le budget 2018. C'est en effet un nouveau budget de combat contre la dépense publique et donc contre une réponse publique aux besoins des populations, jouant les profits contre le développement des capacités humaines. En ce sens, il traduit nettement, comme son prédécesseur, un choix de classe. La situation que ce soit au plan de l'emploi où le taux de chômage demeure élevé ou des salaires qui restent figés ou des services publics qui sont au centre d'une entreprise de démantèlement massif -voir le rapport CAP 22- n'incline à aucun espoir de relance d'activité réelle dans notre pays en 2019, comme au cours des années suivantes d'ailleurs.

Si on prend la situation de l'emploi, la plus indicative, les perspectives qui s'annoncent dans ce domaine sont difficilement compatibles avec l'idée d'un retour de la croissance. Avec 5,655 millions de demandeurs d'emploi en catégorie A, B et C et vu les annonces de licenciements massifs dans de nombreuses entreprises, l'avenir incline plutôt au pessimisme. Comment, en

effet, tracer une perspective sérieuse de rétablissement des comptes publics en continuant de développer une politique qui nie tout investissement dans le développement des capacités humaines et la satisfaction des besoins sociaux les plus élémentaires ? Alors que sont annoncées d'importantes suppressions d'emplois et le tarissement d'emplois de fonctionnaires, que la consommation ne repart pas, en conséquence un pouvoir d'achat en berne et qui devrait à nouveau subir les effets de la loi de finances 2019, notamment avec la désindexation des retraites, comment rester droit dans ses bottes comme le font Messieurs Macron et Philippe et continuer à annoncer sans sourciller une croissance de 1,7 % pour les 5 prochaines années ? Sachant qu'au plan international, s'accroissent de plus en plus de nuages annonciateurs d'un épisode majeur de crise financière, au cœur d'une crise de système qui ne fait que s'approfondir.

L'alpha et l'Omega du budget 2019 est la réduction de la dette publique et la baisse du déficit public annuel en-dessous des 3 % avec objectif 0 % en 2022. C'est pure folie. Pour parvenir à ses fins, l'exécutif a parallèlement mis en place un redoutable outil de contraintes pour imposer aux collectivités, une austérité qui ne veut pas dire son nom. La contractualisation entre l'Etat et les plus grandes collectivités territoriales oblige celles-ci à limiter l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement à 1,2 %. Cet outil de recentralisation, qui ignore le principe de libre administration des collectivités, rencontre des résistances de nombreux responsables d'exécutifs locaux refusant légitimement de se conformer à ces diktats et de renoncer à leurs engagements pris devant les populations. Mais cette résistance, le Gouvernement ne l'a pas rencontrée à l'Agglomération Montargoise ; bien au contraire.

Alors même que notre Agglomération n'est pas soumise, vu sa taille, à cette contractualisation, vous avez été bien au-devant de la politique d'hyper austérité du Gouvernement avec le budget 2018 qui a enregistré une baisse historique de 1,72 % de sa section de fonctionnement. Nous, élus communistes, proposons une réforme d'ensemble qui combattrait la spéculation en la taxant, cela rapporterait 25 milliards d'euros. Voilà toute une série de propositions que je ne vais pas reprendre là, mais encouragerait la relance par le pouvoir d'achat, l'emploi, et les services publics. Nous assumons donc un positionnement clair et cohérent qui dénonce la baisse des moyens des collectivités mais qui fait des propositions concrètes pour trouver les moyens de répondre aux besoins des habitants. Ce n'est pas votre cas, vous avez bien du mal à assumer auprès des habitants de notre agglomération vos positions nationales sur la baisse des dépenses publiques qui sont encore plus dures et plus libérales que celles du Gouvernement Macron.

Pour notre Agglomération, vous annoncez la couleur quand vous écrivez, je vous cite "même si elle n'est pas concernée par l'encadrement de ses dépenses, l'Agglomération Montargoise ne se désintéressera pas de ses objectifs de maîtrise d'évolution des dépenses de gestion". Tout est dit ici, dans la continuité, vous venez de le rappeler, du budget 2018 qui avait vu la baisse de 1,72 % des dépenses de fonctionnement. Vous êtes donc une fois de plus en accord avec le Président Macron, l'ennemi est la dépense publique et plus particulièrement les dépenses de fonctionnement. Vous réaffirmez l'objectif d'une évolution maîtrisée des dépenses de gestion -ce sont vos termes- ce qui veut dire en réalité une politique d'accompagnement local de l'austérité menée au niveau national. On peine à trouver une ambition collective forte.

Cependant, le manque d'investissement utile à la collectivité apparaît clairement. Nous venons de le voir récemment avec votre manque d'ambition en matière de DSP Transport, alors qu'il s'agit là d'une question cruciale pour l'avenir et le développement de notre Agglomération. La contribution de l'Agglomération ne va augmenter que péniblement de 34 000 € par an hors gratuité et de 181 000 € par an avec la gratuité, ce qui est loin de répondre aux enjeux actuels de la mobilité. Nous ne voyons pas grand-chose en matière de santé. Transport et santé, voilà pourtant deux axes majeurs qui pâtissent de vos choix de compression de la dépense publique.

Vous mettez en avant, tout au long de ce rapport, l'augmentation du taux de l'épargne brute ainsi que le taux de désendettement de notre collectivité. Vous tenez là, d'ailleurs, le même discours que Macron. Mais vous vous gardez bien d'expliquer que ce taux d'épargne brute n'augmente que grâce à la baisse réelle des dépenses de fonctionnement, c'est-à-dire ce qui fait le quotidien des habitants de notre agglomération. Vous êtes bien obligés de rembourser vos emprunts pour présenter de beaux ratios, plutôt que d'investir dans des dépenses utiles et répondant aux besoins prioritaires des habitants de notre Agglomération. Il est ainsi indiqué clairement dans le rapport qu'en 2018, la perte de recettes de 1,9 millions d'euros a été en grande partie compensée par la baisse des dépenses de 1,5 millions d'euros dont 900 000 € liés au SMIRTOM.

Quant aux dépenses d'investissement, là aussi nous connaissons vos tours de passe-passe qui vous permettent de présenter chaque année 10 millions d'euros d'investissement alors que la vérité est bien différente. Si les dépenses d'investissement ont augmenté en 2018 d'un peu plus de 3,5 millions d'euros, cette augmentation s'est faite en grande partie grâce aux millions d'euros de restes à réaliser et aux économies que vous faites sur le dos des habitants avec la TEOM, cet impôt injuste payé deux fois par les contribuables et que vous avez fait sortir du budget de l'Agglomération afin de le confier au SMIRTOM, ce dernier faisant exploser le taux, d'année en année. Ainsi, en 2018, ce sont près de 880 000 euros d'économisés, par rapport à l'année 2015 ce sont près de 2,5 millions d'euros d'économisés.

Les dépenses de personnel sont stables et donc insuffisantes pour répondre à l'accroissement des compétences de l'Agglomération : extension du périmètre de la police intercommunale, musée Girodet avec la nécessité de la création de 3 postes, service mutualisé des autorisations d'urbanisme. Concernant le nombre de postes permanents -au nombre de 108 actuellement- vous proposez de le diminuer puisque vous parlez de 89 titulaires + 15 non-titulaires, ce qui fait 104 agents. Par ailleurs, les titulaires qui partent sont en plus grand nombre que ceux qui arrivent, tandis que les non-titulaires et privés sont plus nombreux à arriver qu'à partir. Cela veut dire que vous cassez l'emploi statutaire pour lui substituer des emplois précaires qui fragilisent le statut de la Fonction publique qui vous dérange tant. Vous rappelez également que la réflexion engagée sur la mise en commun à l'échelle de l'agglomération des équipements culturels, présents sur son territoire, induira une évolution des effectifs à l'horizon 2020, ce qui veut dire bien évidemment des suppressions de poste.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont stables à un bas niveau, après la baisse de près de 8 % l'an dernier. Les recettes réelles de fonctionnement se stabilisent elles aussi à un bas niveau après la forte baisse de + 10 % l'an dernier. Enfin, quel crédit accordé à vos projections sur l'année à venir ? L'an dernier, dans le rapport d'orientations budgétaires, alors que notre collectivité n'est pas tenue de contractualiser avec l'Etat, vous vous étiez approprié les objectifs du Gouvernement de baisse drastique des dépenses de fonctionnement en fixant l'objectif d'évolution de ces dépenses à 0,3 % en 2018, et en moyenne à 0,8 % entre 2017 et 2020 soit largement -pour vous citer- sous l'objectif de 1,2 % assigné aux collectivités dans le champ de la contractualisation, selon votre rapport. Cette année, vous maintenez certes cet objectif d'hyper austérité, mais avec des chiffres d'évolution de 1,1 à 1,4 %. Si ça change tous les ans, à quoi sert donc la prospective financière pluriannuelle ? Finalement, moins de dépenses de fonctionnement, c'est inévitablement moins de services publics pour la population, moins de subventions pour les associations, moins de culture, de santé, de sport, de vie sur notre territoire. Au contraire, vous devriez refuser de vous faire harakiri et de faire ainsi payer aux habitants de notre agglomération les choix budgétaires du Gouvernement. Malheureusement, vous le faites en plein accord sur le fond avec le Président Macron. Cette politique injuste ne répond pas aux besoins de la population et crée la colère des gilets jaunes ainsi que d'une majorité de Français, elle est à l'origine de l'actuelle crise politique sociale. »

Monsieur BÉGUIN intervient en tant que vice-président au SMIRTOM, en l'absence de Monsieur LAVIER, Président du SMIRTOM. En réponse à Monsieur NOTTIN au sujet de l'explosion du taux de TEOM, Monsieur LAVIER lui aurait suggéré de comparer avec les taux appliqués par les autres syndicats. Ces taux sont plus près de 15 %. Le SMIRTOM a fixé son taux à 10,50 %. L'augmentation évoquée date de l'année dernière. Le taux est alors passé de 10,28 % à 10,50 %. Le conseil syndical aura lieu demain. Il n'est pas question d'anticiper le vote des élus, toutefois, le rapport d'orientations budgétaires fait apparaître la reconduction du taux actuel de 10,50 %. Le taux de TEOM n'explose pas. A Courtenay, le taux doit être autour de 15 %, Lorris fait les actualités régulièrement.

Monsieur DOOR déplore que Monsieur NOTTIN soit dans un discours de politique nationale qui appartient à son mouvement politique et qui conteste tout. La politique de l'Agglomération est réussie. Elle est honnête, sérieuse, et répond à la demande de la majorité des habitants et à la majorité des maires des communes. Elle respecte les demandes formulées par les Maires lors de la préparation du budget primitif. Effectivement, elle est basée sur des contributions qui sont limites, sérieuses et contraintes du fait de la politique nationale. Le contexte incite à éviter l'augmentation du déficit public. Cette politique est sérieuse. L'engagement de ce rapport d'orientations budgétaires est important, il montre un équilibre stable dans tous les domaines.

Il rappelle qu'il a maintenu cette communauté d'agglomération pendant 15 ans, avec une centaine d'agents, où il n'y a jamais eu le moindre mouvement d'humeur, de manifestation, de grève ou autre. Tout s'est toujours passé de façon formidable, que ce soit dans les comités techniques ou dans les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Monsieur NOTTIN ne siège pas dans ces instances, il ne peut donc pas savoir comment ça se passe.

Monsieur SUPPLISSON répond sur quelques points, pas ceux qui relèvent de la politique nationale car ils sont hors sujet. Le budget est maîtrisé, les paramètres financiers sont stables. Les choix politiques sont constants. Chaque année, la commission finances en débat ouvertement, et réaffirme les choix politiques tournés vers l'investissement : 10 millions d'euros par an, faire des grands projets structurants d'agglomération. Une Communauté d'agglomération, ce sont 15 communes qui travaillent ensemble sur des projets communs. Elles décident ensemble de conduire un projet avec ces 10 millions d'euros d'investissement.

Sur le local, Monsieur NOTTIN estime que la délégation de service public (DSP) Transport n'est pas assez ambitieuse. Tous ceux qui ont étudié le dossier, en particulier Jean-Paul SCHOULEUR, Vice-Président des Transports, peuvent en témoigner : la DSP qui vient d'être votée est la plus ambitieuse qui ait jamais pris place dans l'Agglomération. L'investissement sur les 6 ans représente 25 millions d'euros. Dès cette année, l'investissement s'élève à plus de 800 000 €, avec le nouveau service vélib montargois, les consignes à vélo, un premier bus électrique, deux nouvelles lignes commerciales, 30 000 kilomètres commerciaux supplémentaires, la gratuité des transports scolaires, l'open payment, des innovations dans tous les secteurs, une baisse de 17 % du tarif de base aller-retour.

La réussite des dix dernières années, évolution de 1,6 à 2,4 millions de voyages par an, se prolongera. La délégation prévoit de passer de 2,4 à plus de 3 millions de voyages par an. A la gare, il y aura une multiplication par 3,7 de la fréquence des bus ; à l'hôpital, la fréquence des bus sera multipliée par 3. L'investissement de rénovation des bus et d'électrification s'accélénera. Monsieur NOTTIN est la seule personne rencontrée qui prétend, avec un aplomb dingue, que les efforts pour les transports publics ont diminué. C'est contraire à toute réalité, à toute vérité. L'ensemble des agents Keolis et de l'Agglomération Montargoise, les associations, tous ceux qui ont travaillé sur ce dossier, les usagers, personne ne peut dire que cette DSP

traduit un manque d'ambition. Les services nouvellement ouverts sont quelquefois parmi les premiers en Europe ou en France, l'Agglomération Montargoise se situe à la pointe. Le Montargois sera la 2<sup>ème</sup> agglomération d'Europe à mettre en place l'open payment. Aucune collectivité baisse de 17 % son tarif de base sur le transport.

Il invite Monsieur NOTTIN, dans le cadre de ses interventions, non seulement à écouter les réponses, mais aussi à baser ses discours sur des vérités. S'il souhaite s'informer mieux, travailler, avoir des chiffres, l'Agglomération est prête à les lui fournir. Dans ce conseil, des élus monopolisent moins la parole, n'interrompent pas les orateurs, posent des questions techniques -et pourtant ne sont pas en accord politiquement- mais s'informent sur les dossiers avant de parler.

Délibération votée à la **MAJORITÉ ABSOLUE** (Opposition : Monsieur NOTTIN – Abstentions : Mesdames et Messieurs DEMAUMONT avec pouvoir de Madame BERTHELIER, DELAPORTE avec pouvoir de Madame CLEMENT, PEPIN, HEUGUES avec pouvoir de Monsieur RAMBAUD, ÖZTÜRK, GABRIELLE).

### **Débat d'Orientations Budgétaires pour le budget eau potable**

Ce budget crée en 2012 dispose de compétences importantes en matière de production et de stockage à exercer, notamment dans la protection des captages et la réalisation de gros investissements structurants.

Les travaux de l'usine de potabilisation débuteront en 2019, le montant total des travaux s'élève à 7 000 000 € HT.

Ces travaux seront subventionnés par l'Agence de l'eau

Ces travaux feront l'objet d'une autorisation de programme.

Madame GABRIELLE a une question sur le financement des travaux de l'usine de potabilisation. L'Agglomération Montargoise attend des subventions de l'Agence de l'Eau. Ces travaux sont-ils suffisamment subventionnés pour ne pas avoir d'augmentation de la surtaxe eau potable ?

Monsieur SUPPLISSON indique que la subvention de l'Agence de l'Eau couvre 20 % du montant des travaux. Ce n'est pas suffisant. Le reste est financé par l'Agglomération Montargoise. La surtaxe Eau potable, mise en place par substitution de la surtaxe Assainissement, a été fixée à un taux permettant de financer ces 7 millions d'euros. La surtaxe Assainissement avait alors été réduite du même montant pour qu'aucun impact n'apparaisse sur la facture d'eau. L'objectif, tout à fait réaliste, est qu'il n'y ait aucune conséquence sur la surtaxe Eau potable. Le budget Eau potable dispose aujourd'hui d'une épargne énorme, car ses recettes fiscales se sont accumulées depuis 2012. L'usine sera donc financée très majoritairement par l'autofinancement du budget annexe Eau potable.

Monsieur DUPATY ajoute que l'Agence de bassin bénéficiera d'un taux à prêt 0.

Monsieur SUPPLISSON précise que l'Agglomération Montargoise devra le rembourser.

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** (Abstention : Monsieur NOTTIN), prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2019.

### **Débat d'orientations budgétaires pour le Budget annexe de l'assainissement**

En 2019 dans la continuité des travaux de pérennisation du patrimoine de l'Agglomération Montargoise, poursuite des travaux de réhabilitation et d'extension des réseaux à hauteur d'environ 1 000 000 €.

Travaux subventionnés à hauteur de 25 %.

Le Conseil, à l'UNANIMITÉ (Abstention : Monsieur NOTTIN), prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2019.

#### **Débat d'orientations budgétaires pour les Budgets annexes des zones économiques d'Amilly et de Chalette**

En 2019, il n'est pas prévu de modifications de ces budgets. Ils seront reconduits en l'état.

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

#### **Débat d'orientations budgétaires sur les budgets de l'ilot 19**

Sur le budget Ilot 19, est prévue en 2019 la vente des lots à bâtir pour 246 345 € et 82 700 € pour la vente Logem Loiret.

Il a été réalisé 96 000 € de vente en 2018.

Des travaux de reprises des espaces communs devront être effectués avant la rétrocession à la commune.

Si tous les terrains sont vendus en 2019, ce budget devrait être clôturer en 2020.

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (Abstention : Monsieur NOTTIN).

#### **Débat d'orientations budgétaires sur les budgets de l'ilot 22**

Sur le budget annexe Ilot 22, des ventes à hauteur de 276 840 € HT ont été réalisées en 2018, il reste sur 2019, 2 terrains en compromis pour 69 400 €.

En dépenses, la reprise des espaces communs devra être effectuée avant rétrocession à la commune.

La clôture de ce budget devrait être préparé à la fin de l'exercice 2019.

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (Abstention : Monsieur NOTTIN).

#### **Débat d'orientations budgétaires pour le budget annexe de la zone d'activités d'Arboria**

Sur le budget annexe ARBORIA, il a été réalisé les ventes SCI Pro (Société Convivio) pour 147 990 € et ICT Clos du détour pour 160 552 €.

Poursuite en 2019.

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (Abstention : Monsieur NOTTIN).

## **AFFAIRES GÉNÉRALES**

- 4) Rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes sur la gestion de la Communauté d'Agglomération Montargoise Et rives du loing

Monsieur SUPPLISSON : « En application de l'article L. 211-4 du code des juridictions financières, la chambre régionale des comptes du Centre-Val de Loire a examiné la gestion de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing pour la période 2011 et suivants.

Le rapport d'observations définitives et sa réponse doivent être communiqués au Conseil communautaire, adressé à chacun des Conseillers communautaires et donner lieu à débat. »

Monsieur SUPPLISSON indique que le rapport, transmis à tous les élus, fait suite à une année ½ de travail d'une équipe de rapporteurs de la Chambre régionale des comptes (CRC). Celle-ci est venue auditer l'ensemble des services de l'Agglomération -en particulier les services administratifs- auditer les procédures, l'organisation, les délibérations et décisions prises sur l'ensemble des volets de la dépense publique, à la fois en matière de gestion de l'administration et aussi des marchés publics.

Concernant la régularité des comptes, 1<sup>er</sup> volet d'examen de la gestion, il convient d'observer que ce rapport est dénué de toute observation ni recommandation. La régularité, la légalité, le cadre réglementaire sont respectés. L'examen minutieux réalisé par cette équipe de magistrats a donné lieu à un quitus total.

Concernant la qualité de la gestion des comptes, pendant la période examinée par la CRC, l'Agglomération a subi des chocs extrêmement lourds :

- la dotation globale de fonctionnement a diminué de 2,87 millions d'euros,
- les inondations de 2016 ont eu également un impact de l'ordre de 2 millions d'euros.

Malgré ces chocs, l'Agglomération réussit à maintenir une situation financière saine :

- Les produits de gestion ont évolué de 26,1 millions d'euros à 28,2 millions d'euros en 2017, soit une progression annuelle de 1,3 % en moyenne.

- Les charges de gestion sont passées de 19,5 millions d'euros en 2011 à 15,2 millions d'euros en 2017, soit une diminution annuelle moyenne de 4,1 %.

- L'excédent brut de fonctionnement a doublé de 6,6 millions d'euros en 2011 à 13 millions d'euros en 2017, soit une progression annuelle moyenne de 12 %.

- La capacité d'autofinancement brute a progressé de 5,4 millions d'euros en 2011 à 8 millions d'euros en 2017, soit une augmentation annuelle moyenne de 7 %.

- La politique d'investissement est restée dynamique et majoritairement autofinancée. Sur les 7 années d'examen de la Chambre régionale des comptes, 68,6 millions d'euros de dépenses d'investissement ont été réalisés. Ce ne sont pas des restes à réaliser, mais des dépenses effectivement enregistrées par le comptable public en dépenses d'investissement. Elles représentent une moyenne, sur ces 7 dernières années, de 7,8 millions d'euros. L'objectif des 10 millions d'euros n'est pas loin. Sur ces 68,6 millions d'euros dépensés en investissement, 38,5 millions d'euros ont été financés par autofinancement (épargne) soit 56 %. Les projets, à l'instar de l'assainissement, des voiries qui dureront 30, 40 ou 50 ans, sont autofinancés par l'épargne.

- La dette consolidée, sur la période d'examen de la Chambre régionale des comptes, passe de 54,9 millions d'euros au 31/12/2012 à 53,5 millions d'euros au 31/12/2017. Cette tendance de baisse est confirmée puisqu'au 31/12/2018, elle s'élève à 51 millions d'euros.

- La capacité de désendettement atteint au 31/12/2017, son plus bas niveau de la période, très largement en-deçà du plafond recommandé aux collectivités territoriales.

- La qualité de gestion, attestée par les chiffres, montre une très grande maîtrise de la situation financière de l'Agglomération Montargoise.

Ensuite, la Chambre régionale des comptes et les magistrats présentent des recommandations. Dans la politique d'observations de la Chambre régionale des comptes, il existe des

observations et des recommandations, à moindre niveau. Ce rapport de la CRC ne rend pas d'observations. Les 2 recommandations principales (page 7 du rapport) sont :

1/ procéder à une redéfinition du périmètre des compétences facultatives exercées et les regrouper au sein d'une délibération unique ; cela signifie que les compétences nouvelles ont été prises par délibérations individuelles, compétence par compétence. Toutes les compétences devront être rassemblées dans une même délibération.

2/ préciser dans les conventions de mise à disposition de personnel de la police intercommunale les modalités de calcul des sommes dues par les communes, et procéder à la réalisation d'un état annuel récapitulatif des utilisations du service. Il faudrait que, dans la mise en œuvre de la police intercommunale, une délibération vienne expliciter la répartition des charges de la police intercommunale. La CRC a examiné cette répartition. Elle considère qu'elle n'a rien à y redire, mais elle estime que formellement les élus devraient approuver en Conseil cette répartition des charges. Le rapport provisoire étant connu depuis longtemps, il a été inscrit à l'ordre du jour du dernier Conseil une délibération appliquant cette recommandation.

Les recommandations de la CRC sont pour l'une déjà appliquée, et pour la première, les services réunissent l'ensemble de la définition des compétences pour les mettre dans une même délibération. Cette-ci, qui arrivera en 2019, après avis de la commission Intercommunalité présidée par Bernard DELAVEAU, fera une synthèse de l'ensemble des compétences optionnelles de l'Agglomération.

Ce travail est collectif, sous l'autorité du Président Jean-Pierre DOOR pour la majeure partie de la période d'examen. Ce n'aura pas été possible non plus sans les services financiers, sous l'autorité de Dominique BOUCHERON et de son équipe, extrêmement compétents, rigoureux et exerçant un suivi précis de l'ensemble des services, de l'ensemble des dépenses engagées par l'Agglomération, en lien avec les services de l'Etat. C'est aussi eux qu'il faut saluer à travers cette lettre d'observations définitives de la CRC qui est quelque part une très grande satisfaction.

Monsieur DOOR intervient en tant qu'ordonnateur jusqu'à la fin de la période contrôlée, en 2018. A ce titre, il lui est revenu de recevoir les inspecteurs pendant la durée de ce contrôle, effectué de 2011 à 2017. Il donne, comme l'a rappelé Monsieur SUPPLISSON, une parfaite image de bonne gestion financière de l'Agglomération Montargoise, puisqu'il n'y a aucune observation dans la gestion financière ni dans la commande publique. Les marchés publics ont pourtant été analysés. Il félicite les services financiers, les services des marchés publics qui ont rempli leur rôle pendant ces années.

Deux points ont soulevé des remarques :

- la police intercommunale. L'inspecteur principal de la Cour des comptes ne connaissait pas du tout les problématiques d'une police intercommunale, distinctes des services de police municipale. Certaines communes, en zone rurale, dépendent d'un régime gendarmerie et souhaitaient pouvoir disposer d'une police municipale. Une police intercommunale a donc été créée pour répondre à la demande de ces Maires. L'Inspecteur aurait voulu que la police intercommunale intervienne sur tout le périmètre de l'Agglomération Montargoise ; or, des polices municipales sont mises en place dans certaines communes depuis longtemps. Il aurait été difficile de compléter l'ensemble.

- le musée Girodet. Les membres de la commission Travaux se souviennent probablement des difficultés rencontrées avec l'architecte chargé des travaux du musée. Face à ces problèmes, l'Agglomération n'a pas souhaité continuer de travailler avec cet architecte, et l'a abandonné juridiquement, y compris devant les tribunaux administratifs. Un nouvel architecte a été choisi,

à la condition que celui-ci reprenne le projet initial. L'Inspecteur de la Chambre régionale des comptes a pensé qu'une meilleure définition du besoin aurait été nécessaire. Cependant, le projet étant en cours de construction, il ne pouvait pas être repensé. Les difficultés ne pouvaient pas être anticipées. Parfois, il faut savoir réagir.

Aucune observation particulière n'étant formulée, il est satisfait du rapport de la Cour des comptes qui signe la fin -ou presque- d'un mandat électoral. Dans un an, l'échéance des élections municipales impliquera le renouvellement des conseils municipaux et communautaire. Ce rapport est une forme de conclusion du mandat.

Monsieur NOTTIN : « Depuis plusieurs années, la Cour des comptes s'est arrogé le rôle de superintendant des collectivités avec l'objectif de traquer la dépense publique et de défendre les politiques d'hyper austérité, au détriment des besoins des gens. Dans un rapport présenté hier soir, la CRC a même proposé la fermeture de nuit de certains services d'urgence. Voilà jusqu'où peut aller la Cour des comptes. Elle n'a donc pas été déçue avec vous, ce qui ne l'empêche pas de porter des critiques sévères sur plusieurs aspects de votre gestion.

Par exemple, les interventions économiques ont représenté sur les 5 dernières années, une dépense nette annuelle de plus de 700 000 € avec une recette enregistrée de moins de 30 000 € par an, soit 4 % de la dépense brute réalisée. Vos interventions économiques sont donc inefficaces et représentent un véritable gouffre financier pour notre Agglomération. Je cite le rapport "les ZAC et la pépinière ne sont pour l'heure pas optimisés et leur rentabilité économique interroge". La Chambre relève une absence de réflexion d'ensemble et de suivi. Le rapport note sur ces zones "une atonie économique avec un déficit cumulé de plus de 3,2 millions d'euros" (page 16). Vous qui êtes le roi de l'économie et de la restriction budgétaire en matière sociale, vous voilà beaucoup moins regardant dès lors qu'il s'agit d'aides aux entreprises. Ces aides coûtent cher et sont globalement inefficaces. Absence de suivi, de contrôle, aucune demande de remboursement lorsque les engagements en termes d'emplois ne sont pas respectés : l'augmentation du chômage de 2,4 % dans le Montargois en 2018 -soit 7 748 demandeurs d'emploi- en est malheureusement la preuve éclatante. Autant de dépenses pour si peu de résultats devrait pourtant vous interroger.

En matière de compétence communautaire, il ressort du rapport que vous allez empiler les compétences pour faire gonfler artificiellement l'Agglomération, sans réflexion d'ensemble, sans diagnostic suffisant. Ainsi, le rapport parle de manque de concertation pour les projets touristiques et d'une compétence clarifiée dans le domaine sportif, sans aucun schéma sportif structurant. Concernant le schéma de mutualisation des services, nous ne serons pas étonnés de constater que la Chambre régionale vous encourage à aller plus loin et plus vite dans la destruction des emplois publics et les économies sur les dépenses de fonctionnement. Evidemment. La Chambre vous reproche de ne pas assumer les conséquences désastreuses de votre schéma. Vous avez du mal à assumer des conséquences concrètes, avec notamment la suppression de dizaines d'emplois publics, conséquence concrète sur le quotidien des habitants de notre Agglomération. Vous préférez certainement attendre que les élections municipales soient passées.

Concernant l'analyse financière et votre politique budgétaire, le rapport fait clairement ressortir que vous mettez en œuvre dans l'Agglomération depuis des années une véritable politique d'austérité à la Macron, au détriment des réponses aux besoins de notre population. Le rapport dit ainsi, je le cite, que "3 éléments essentiels doivent être mis en avant :

- les dépenses d'investissement ont globalement diminué par rapport aux exercices antérieurs,
- les charges de gestion ont baissé plus vite que les produits de gestion et
- la capacité d'autofinancement brute apparaît consolidée."

Votre mécanisme ultra libéral est donc clairement exposé dans le rapport : baisse des dépenses d'investissement et de fonctionnement pour rembourser votre dette. Concernant les dépenses de gestion, le rapport observe une baisse de 4,1 % entre 2016 et 2017. Il est à ce titre utile de rappeler que ces mêmes dépenses s'élevaient à plus de 23 millions d'euros en 2015 et à seulement 15 millions en 2017, soit une baisse de 8 millions d'euros et -34 % en 2 ans : une véritable saignée.

Les subventions de fonctionnement se sont effondrées de 4,3 millions d'euros à 860 000 € entre 2016 et 2017. Quant aux autres dépenses de gestion, hors charges générales et de personnel, alors qu'elles étaient en moyenne de près de 10 millions d'euros entre 2011 et 2015, elles ont chuté de + 50 % en 2 ans. Et comment donc ces autres dépenses de gestion ont-elles chuté ? Tout simplement, parce qu'en grande partie, la contribution versée au SMIRTOM a chuté de 6,5 millions d'euros à 1,7 millions d'euros depuis que l'Agglomération a transféré la gestion, donc la perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, au SMIRTOM. Là aussi, vous faites des économies sur le dos des habitants de l'Agglomération car le SMIRTOM en a profité pour augmenter le taux de la TEOM. Ce sont les habitants qui paient cette augmentation d'impôt pour vous permettre de faire des économies dans les dépenses de gestion afin de rembourser vos dettes. Le taux de la TEOM était à environ 6 % il y a quelques années, il est quasiment à 11 %.

Les dépenses de personnel relatives au personnel titulaire ont évolué moins rapidement que celles des non titulaires, ce qui traduit là aussi une fragilisation de l'emploi stable au profit de l'emploi précaire. C'est bien évidemment un marqueur fort de votre politique libérale. Quant aux dépenses d'investissement, alors qu'elles étaient, en moyenne, de 14,5 millions d'euros entre 2008 et 2010, elles se sont effondrées en-deçà des 11 millions d'euros par an depuis 2011, avec des chutes encore plus marquées à 8 millions d'euros en 2016, et 5,3 millions d'euros en 2017 (page 31).

La Chambre régionale des comptes, tout dans son rôle de défenseur zélé de l'ultra libéralisme en croisade contre la dépense publique vous adresse un triste satisfecit en la matière et vous félicite d'avoir, je cite "marquer une pause dans vos investissements pour engager des mesures de redressement budgétaire". Voici donc comment ont été obtenues l'augmentation de votre excédent brut de fonctionnement et votre capacité d'autofinancement brut, tellement mis en avant dans le rapport d'orientations budgétaires : au prix d'un effondrement des dépenses de gestion et des dépenses d'investissement, autant de dépenses en moins pour le quotidien des habitants. Il y aurait également des choses à dire, concernant la DSP sur l'eau, avec les provisions de renouvellement non dépensées, redevance compteur calculée sur l'âge moyen volontairement sous-estimé, l'impossible lecture immédiate des comptes, sous-estimation du taux de marge... je ne développerai pas plus, faute de temps.

Pour finir, j'aurai une recommandation à faire à la Chambre régionale des comptes qui concerne aussi, peut-être, le manque de maîtrise de votre modestie, Monsieur SUPPLISSON. Il y aurait là certainement des économies à faire concernant la communication de l'Agglomération. On pourrait d'ailleurs parler de "SUPPLISSON-COMMUNICATION". En quelques mois :

- 2 lettres flash de l'Agglomération Montargoise, de 4 pages,
- une somptueuse brochure en papier glacé, de 20 pages, et
- cette semaine, une nouvelle brochure, superbe, en couleurs, de 16 pages, sur l'eau dans notre agglomération.

Dans la brochure sur l'eau → 5 photos de Monsieur SUPPLISSON sur 15 pages ;

Dans la lettre flash n° 2 → 4 photos en 4 pages.

Dans la brochure intitulée "l'Agglomération investit pour votre avenir" → 23 photos de Monsieur SUPPLISSON en 20 pages -et encore il y a 10 pages où il n'a pas pu mettre sa photo puisque ce sont des textes de ses vice-présidents-.

Je vous conseille l'an prochain de vous mettre en photo à côté de vos vice-présidents, vous pourriez réussir à dépasser 30 photos, sur la vingtaine de pages. Même en Corée du nord, on ne trouve pas un tel culte de la personnalité. L'Agglomération investit-elle pour l'avenir de ses habitants, ou pour l'avenir politique et l'image de son président ? Il y a là certainement du grain à moudre pour le prochain rapport de la Chambre régionale des comptes. »

Madame GABRIELLE estime que quelques remarques figurant sur ce rapport amènent réflexion et questions :

1/ sur les compétences de l'Agglomération : la Chambre recommandait de regrouper toutes les actions culturelles rayonnant sur l'agglomération, comme le réseau de lecture publique ou la lutte contre l'illettrisme, sur la compétence "Actions culturelles". Cela a été fait dans la dernière délibération. De même, la question se pose sur la manière de gérer la maison de santé de la Chaussée, les aides aux autres structures de santé, ainsi que le centre médico-sportif et le centre médico-scolaire. Est-ce qu'il serait opportun de prendre la compétence "santé" ou "Action sanitaire" comme l'ont fait une petite centaine d'EPCI en France, ou ces actions ont vocation à être transférées au PETR qui pilote le Contrat local de santé ? Quelle coordination trouver entre ces 2 structures ?

2/ sur le projet d'agglomération et l'évaluation de la charte. Le rapport indique que le projet de développement, construit en 2005, n'a pas été évalué et suggère de le faire à l'occasion du projet de territoire du PETR. Elle souhaite savoir si l'Agglomération compte suivre cette recommandation. Si oui, selon quel calendrier, et par quelles instances ?

3/ concernant la pépinière d'entreprises. L'avis de la Chambre régionale des comptes est que la pépinière n'est pas assez utilisée. La Chambre propose comme explication, l'absence de suivi de l'activité de la structure. Les modifications de réorganisation des services, mise en place depuis, y remédieront peut-être, mais une autre hypothèse est sa localisation, fortement excentrée et mal desservie par les transports. Est-ce que le déplacement de la structure, éventuellement à l'occasion de la restructuration de la caserne Gudin, est envisagé ?

4/ sur le contrôle des délégations de services publics. La Chambre régionale des comptes indique, en préambule de son rapport "la collectivité n'a pas été en mesure de présenter les axes de contrôles retenus dans le cadre du suivi des DSP". C'est effectivement la problématique principale de la gestion en délégation de service public. Cette analyse de la Chambre régionale des comptes ne rassure pas. L'Agglomération Montargoise n'a pas répondu directement sur ce point dans son courrier du 8 janvier 2019. Ces actions seront-elles mises en place, suite à cette remarque ?

Monsieur SUPPLISSON répond à Madame GABRIELLE dont il salue le travail. Elle pose des questions, elle se renseigne. Les services sont soucieux de répondre à ses questions en amont du conseil ou des commissions. Elle fournit un vrai travail d'information. Il est plaisant d'échanger avec des personnes qui ont certes des points de vue différents mais qui se soucient de s'informer avant de prendre la parole. Ses questions sont toujours pertinentes.

Le projet d'agglomération, élaboré en 2005, a été actualisé. Il a été décidé avec le PETR, d'élaborer un projet de bassin avec les 3 EPCI voisins. Le travail du PETR, né au 1<sup>er</sup> janvier 2019, est l'élaboration du projet de territoire au cours de l'année 2019. Les commissions de l'Agglomération Montargoise travailleront sur la partie Agglomération du projet de territoire.

Ce travail sera lancé au cours du 1<sup>er</sup> trimestre par le PETR, en lien avec l'Agglomération Montargoise et les 3 EPCI voisins. Chacun sera amené à participer, cependant c'est le PETR qui porte le projet.

La pépinière est effectivement très excentrée. L'Agglomération s'est montrée opportuniste sur la pépinière. Quand l'armée a quitté le CM108, l'ancien mess des sous-officiers n'aurait pas manqué d'être vandalisé ou abîmé. L'Agglomération Montargoise a donc acheté à bas prix ce bâtiment disponible. Sur le plan économique, c'est une réussite pour deux raisons :

- des bureaux sont mis à disposition auprès des jeunes entrepreneurs qui en font la demande. La pépinière est occupée à 70 % par des créateurs d'entreprises. Certes, elle est loin mais elle est occupée.

- Cela permet à l'Agglomération d'avoir un bâtiment entretenu et de toucher des loyers.

Pour l'avenir, une capacité d'hébergement de jeunes entreprises devra être développée, plus proche du centre de l'Agglomération. Dire aux jeunes entrepreneurs qu'il faut tous aller au CM 108 pose des difficultés. Cela fait partie des projets prévus sur la caserne Gudin. Dans la programmation Gudin, il est prévu aussi un lieu destiné aux jeunes entreprises, aux start-ups en général, pas seulement celles du numérique. Elles pourront bénéficier d'un accompagnement.

Concernant le contrôle des délégations de service public, l'Agglomération Montargoise n'a pas répondu à la CRC sur ce sujet. C'est un oubli. Elle aurait pu y apporter réponse ; d'autant que jamais, les DSP n'avaient été autant contrôlées. La DSP Eau et Assainissement fait l'objet d'un comité de pilotage associant les usagers : association UFC Que choisir, les usagers de l'eau, qui se réunit 5 à 6 fois par an. Des vrais débats, des vrais échanges, ont lieu dans ces réunions, n'hésitant pas aborder les sujets jusqu'au bout. Ce dispositif de pilotage est ainsi beaucoup plus étroit, plus transparent. La presse peut témoigner que les usagers parlent librement ensuite aux journalistes, pour leur signaler tel ou tel point qui ne leur conviennent pas. A ce propos, il salue les usagers qui se montrent responsables.

De plus, un agent a été recruté au sein des services : la mission de Damien SCHEFFER est dédiée au contrôle de la DSP Eau et Assainissement sur le territoire des 5 communes concernées par la DSP, chose qui n'existait pas avant. L'Agglomération Montargoise s'est outillée au sein des services d'un ingénieur compétent. Le délégataire peut être interrogé, il pourra confirmer que Damien SCHEFFER exerce un œil extrêmement vigilant sur l'ensemble des règles de la DSP. Bien qu'elle eût des réponses à apporter, l'Agglomération Montargoise n'a pas abordé ce sujet dans sa lettre de réponse, donc la CRC a maintenu sa phrase.

Le Conseil **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes sur la gestion de la Communauté d'agglomération.

5) Convention pour l'utilisation par les agents de la police intercommunale du stand de tir situé sur la commune de Montargis

Monsieur BILLAULT : « Vu la convention intercommunale de coordination conclue le 6 janvier 2017 par les Maires de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing conformément aux dispositions des articles L 512-4 et R.512.5 du Code de la Sécurité Intérieure susvisés ;

Vu le Code de la sécurité intérieure (CSI) et notamment ses articles L.515-5 et suivants ;

Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur du 3 août 2007 modifié relatif aux formations à l'armement des agents de police municipale et au certificat de moniteur de police municipale en maniement des armes ;

Considérant la nécessité de conclure une convention entre la ville de Montargis et la Communauté d'Agglomération Montargoise et Rives du Loing.

Considérant la nécessité de définir des obligations respectives des parties dans le cadre de cette convention d'utilisation du stand de tir appartenant à la ville de Montargis situé route forestière ruelle 7 frères à 45200 Montargis.

Considérant les arrêtés préfectoraux portant autorisation de port d'armes de catégorie B (1°) des agents de la police intercommunale de l'Agglomération Montargoise.

Considérant l'organisation et les modalités de mise en œuvre de la formation d'entraînement des agents de police municipale au maniement des armes mentionnées au e du 1° et au a du 2° de l'article R. 511-12 du code de la sécurité intérieure sont fixées par le maire de la commune ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale qui les emploie. Chaque formation comprend au moins deux séances par an d'entraînement au maniement de l'arme. « Le maire de la commune ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale transmet au préfet de département, ou dans le département des Bouches-du-Rhône au préfet de police des Bouches-du-Rhône, un état annuel des séances d'entraînement aux armes mentionnées au e du 1° et au a du 2° de l'article R. 511-12 du code de la sécurité intérieure. » l'obligation faite par le décret de deux séances de tirs d'entraînement par an d'entraînement au maniement de l'arme.

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les prestations seront facturées selon le tarif arrêté à la somme de 60 € par stagiaire et par séance (par groupe de 6 personnes maximum).

Je vous demande de bien vouloir approuver la convention pour l'utilisation du stand de tir de Montargis par les agents de la police intercommunale de l'Agglomération Montargoise et autoriser Monsieur le Président à signer cette convention avec la Mairie de Montargis. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ**.

6) Autorisation à Monsieur le Président de signer un protocole transactionnel dans le cadre d'une rupture anticipée de contrat de travail à durée déterminée

Monsieur SUPPLISSON : « Par contrat à durée déterminée en date du 9 mai 2018, la Communauté d'Agglomération Montargoise a engagé Monsieur Mouhamadou GUEYE, pour une durée d'un an à compter du 14 mai 2018, en qualité d'Attaché territorial à temps complet, dans le cadre du contrat opérationnel de prévention et de sécurité pour assurer les missions d'encadrement et de gestion opérationnelle des interventions sur le terrain en collaboration avec les partenaires sociaux.

En cours d'exécution du contrat, les Parties ont conjointement décidé de mettre un terme à la relation de travail qui les liait et ainsi de rompre de manière anticipée le contrat de travail à durée déterminée susvisé à compter du 10 décembre 2018 pour des raisons de rupture de confiance de l'Employeur.

Afin d'éviter une action en justice, les parties se sont entendues pour que la Communauté d'Agglomération Montargoise Et rives du loing, s'engage à verser à Monsieur Mouhamadou GUEYE, qui accepte, la somme de **6 740 euros**. Cette somme correspond au montant que l'agent aurait dû percevoir au titre de sa rémunération jusqu'à la fin de sa mission, soit le 13 mai 2019 (hors primes).

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer le protocole transactionnel qui définit les modalités de cette transaction. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (Abstention : Monsieur NOTTIN).

## **MARCHÉS PUBLICS**

7) Autorisation à Monsieur le Président de signer l'avenant n° 04 relatif à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'Habitat et plan de Déplacement urbain (PLUiHD) de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing

Monsieur DUPATY : « L'Agglomération Montargoise Et rives du loing a lancé, suivant avis de publicité publiés le 24/11/2014 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics et au Journal officiel de l'Union Européenne, un appel d'offres ouvert en vertu des articles 33, 57 à 59 du code des marchés publics de 2006, concernant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat et plan de Déplacement urbain (PLUiHD) de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie en sa séance du 20 février 2015, a ensuite décidé d'attribuer le marché au groupement d'entreprises ASTYM / IXIA / AUAO / INSTITUT D'ECOLOGIE APPLIQUEE représenté par le mandataire ASTYM pour un montant de 252 125 € HT (Offre de base + prestations supplémentaires éventuelles)

Par avenant n° 01, transmis en Sous-Préfecture le 14 mars 2016, notifié le 06 avril 2016, il a été approuvé le transfert de la part du marché du bureau d'études IXIA vers la SARL ASTYM, mandataire du groupement conjoint – ainsi que de l'ensemble des responsabilités afférentes à ces prestations, ce afin d'assurer la bonne réalisation et continuité de la mission d'élaboration du PLUiHD de l'Agglomération Montargoise.

Par avenant n° 02, transmis en Sous-Préfecture le 21 avril 2017, notifié le 21 avril 2017, il a été approuvé le nouvel aménagement des interventions entre ASTYM et AUAO, tant du point de vue technique que financier, ce afin d'assurer la bonne réalisation et continuité de la mission d'élaboration du PLUiHD et RLPi de l'Agglomération Montargoise.

Par avenant n° 03, transmis en Sous-Préfecture le 05 juin 2018, notifié le 05 juin 2018, il a été approuvé

- l'augmentation du marché d'un montant de 800,00 € H.T. soit une augmentation de + 0.32 % portant le montant du marché à 252 92 € HT.
- une prolongation du marché jusqu'au 31 mai 2019, la fixation d'un nouveau planning.

**Le présent avenant n° 04 a pour objet :**

- D'augmenter le montant du marché compte tenu des 19 Opérations d'Aménagement et de Programmation (OAP) supplémentaires demandées par l'Agglomération Montargoise, ainsi que le travail préalable non prévu qui a été nécessaire pour définir les sites que feront l'objet de ces OAP. Les interventions effectuées pour accompagner l'Agglomération Montargoise et les communes dans le choix des OAP à élaborer, ainsi que la prise en compte méthodologique pour conduire 19 OAP au lieu de 3 selon le marché initial impliquent une augmentation du marché :

Le présent avenant d'un montant de + 28 697,00 € HT représente une augmentation de + 11 %, portant le montant du marché à 281 622,00 € H.T.

- De proroger le marché jusqu'à la transmission du PLUiHD aux services de légalité, les éventuelles observations des services instructeurs étant levées et le document devenu exécutoire.

Tel que prévu à l'article L.1414-4 du Code général des collectivités territoriales modifié par l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 "relative aux marchés publics ", « *tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global [du marché] supérieure à 5 % est soumis pour avis à la commission d'appel d'offres et du Conseil Communautaire. Lorsque l'assemblée délibérante est appelée à statuer sur un projet d'avenant, l'avis de la commission d'appel d'offres lui est préalablement transmis. Toutefois, ces dispositions ne sont pas applicables lorsque ces avenants concernent des marchés publics qui ne sont pas soumis à la commission d'appel d'offres* ».

Par conséquent, le projet d'avenant visé ci-dessus a été soumis à l'avis préalable de la Commission d'Appel d'Offres réunie en sa séance du 09 janvier 2019, laquelle a émis un avis favorable sur l'avenant.

Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 04 au marché n°15-018S, de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat et plan de Déplacement urbain (PLUiHD) de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

## CULTURE

### 8) Maison de la forêt : Actualisation des tarifs

Madame ABSOLU : « La Maison de la Forêt de l'Agglomération Montargoise souhaite actualiser les tarifs d'entrée de l'établissement et de vente des produits de la boutique. De plus, dans le but de créer des passerelles entre les établissements culturels de l'Agglomération, la Maison de la Forêt souhaite modifier ses conditions de gratuité pour permettre aux visiteurs du Musée Girodet d'obtenir l'exonération des droits d'entrée dans les conditions prévues aux article 3 & 4,

Je vous propose :

- d'approuver l'actualisation des tarifs de la Maison de la forêt à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019
- de modifier les tarifs des entrées et des ventes, comme suit :

<b>DROITS D'ENTREE</b>	<b>EN EUROS</b>
Plein tarif	4,00 (Tarif C)
Tarif réduit	2,00 (Tarif P)
Visite commentée / Animation	5,00 (Tarif A)
Prestation forestobus	50,00€
Pass annuel adulte,	10,00 (Tarif PA)
Pass annuel enfant,	5,00 (Tarif PA)
Pass annuel animation,	15,00 (Tarif PAN)

Les "Pass" sont valable un an à partir du jour de l'achat.

**ENTREE GRATUITE**

Enfant de moins de 7 ans
Scolaires en groupe avec accompagnant(s)
Les enseignants sur présentation de la carte professionnelle
Centres aérés avec accompagnant(s)
Personne handicapée détentrice de la carte d'invalidité
Journalistes
Chômeurs et bénéficiaires du RSA
Opérations scolaires de l'agglomération parrainées par la Maison de la Forêt (dans la limite de 10 entrées par an et par établissement)
Dans le cadre de la politique promotionnelle, 10 entrées par structure et par an afin de communiquer gratuitement auprès de la presse ou de structures touristiques et de contribuer à la promotion de la Maison de la Forêt au-delà de l'agglomération
Détenteur de la carte professionnelle des agents d'accueil des OTSI du Loiret
Journées du patrimoine, fête de la nature
Fête de la science
Association conventionnée par l'Agglomération Montargoise
Titulaire d'une carte « ambassadeur » édité par l'ADRT du Loiret

<b>TARIF REDUIT</b>
Jeunes de 7 à 18 ans compris
Etudiants
Familles nombreuses
Personnes de plus de 65 ans
Groupe de 20 personnes et plus, hors visites commentées et animations
Manifestations à Paucourt
COS des mairies de l'agglomération et de l'Agglomération Montargoise (dans la limite de 30 entrées par an et établissement)

Désignation du produit	Prix de vente
Carte postale	1,00 €
Guide du visiteur	2,00 €
TopoGuides « Montargis et le pays gâtinais »	12,70 €
La forêt de Montargis autrefois forêt royale de Paucourt	32,00 €
Le collier maudit	9,50 €
Lot de trois magnets	10,00€
Papillon du Loiret	38,00€
Magnet	3,50€
Forêt voisine	3,00 €
Annales de la SAFO	17,00 €
Nichoirs, mangeoires	15,00 €

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ**.

- 9) Musée Girodet : Modification des conditions de gratuité et création d'un nouveau tarif de visite commentée

Madame ABSOLU : « Dans le but de créer des passerelles entre les établissements culturels de

l'Agglomération, le Musée Girodet souhaite modifier ses conditions de gratuité pour permettre aux visiteurs de la Maison de la Forêt d'obtenir l'exonération des droits d'entrée dans les conditions prévues ci-dessous. De plus, la commercialisation par des tiers comme l'Office de Tourisme de visites guidées nous conduit à ajouter un tarif permettant d'obtenir un prix forfaitaire par personne dans le cadre d'un groupe.

Je vous propose d'approuver la modification des conditions de gratuité de l'entrée au Musée Girodet, comme suit :

- La présentation d'un billet d'entrée à la Maison de la Forêt permet un accès gratuit au Musée Girodet dans les conditions suivantes :

- les billets « exonéré » ou toutes autres formes de gratuité ne sont pas concernés par cette offre,
- le billet doit avoir été délivré au plus tôt dans les deux mois précédant le mois de la visite.

- Le « Pass annuel » de la Maison de la Forêt donne une entrée illimitée et gratuite au Musée Girodet pendant sa période de validité. Cet avantage est strictement limité à la ou aux personnes titulaires du Pass.

- Il est créé un tarif réservé aux opérateurs du tourisme permettant d'intégrer la visite guidée dans le prix de leurs prestations. Le tarif forfaitaire de visite guidée en groupe est fixé à 6 € par personne comprenant l'entrée et la visite guidée. Il est applicable à partir de 15 personnes. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

#### 10) Modification de la liste, des tarifs et de l'affectation des produits mis en vente à la boutique du Musée Girodet

Madame ABSOLU : « A l'ouverture du musée Girodet, une boutique a été mise en place pour la vente d'ouvrages, carte postale et produits dérivés. En raison de l'arrivée de nouveaux produits, il est nécessaire de mettre à jour les prix de vente, comme suit :

Produits	Tarifs en euros
Crime à la société d'Emulation	16,00
Les héritiers de l'or rouge	18,00
Il était une fois au château de Montargis	18,00
Meurtres à l'abbaye	18,00
Pierre-Louis Manuel	18,00
Histoire religieuse de Montargis	18,00
Le siège de Montargis	20,00
Histoire du château de Montargis au XIXe siècle	20,00
Les dernières dames de Montargis	25,00
L'église Sainte Madeleine	21,00
Promenade littéraire en Gâtinais	18,00
Eglises et chapelles	12,00
La salle des fêtes de Montargis	25,00
Le gâtinais et ses racines	18,00
Balades artistiques en Gâtinais	32,00
Loiret d'argent	54,00
Le Loiret des écrivains et des artistes	25,00
Images du Gâtinais, Georges Thouvenot	35,00
Montargis, ses rues sur l'eau, sa vieille ville	45,00
Antigna ou la passion des humbles	25,00

La fortune de Girodet, bulletin SEM	18,00
Après le déluge	10,00
Au-delà du maître	25,00
BD	25,00
Girodet et les lanternes magiques	2,00
Dossier de l'art n° spécial réouverture	9,50
Girodet, romantique et rebelle, dossier de l'art, n°22	8,50
Girodet sous le regard de Dejuinne	12,00
Girodet aux champs	12,00
Triqueti et l'avant-garde du régiment Géricault	9,00
Henry de Triqueti, le prince gisant	7,00
Histoire des arts jeunesse	12,50
Les grands peintres jeunesse	9,90
Mythologie grecque jeunesse	5,00
La Renaissance jeunesse	5,00
Révolution française jeunesse	5,00
Cléopâtre Jeunesse	5,00
Jeanne d'Arc jeunesse (français et anglais)	5,00
François 1 <sup>er</sup> jeunesse (français et anglais)	5,00
Léonard de Vinci jeunesse (français et anglais)	5,00
Napoléon jeunesse (français et anglais)	5,00
Tempo chrono histoire des arts (jeu de 54 cartes)	7,50
Cartes postales	0,80
Marque-pages	0,70
Marque-pages magnétique	3,00
Gomme	2,00
Règles	2,00
Lot de 6 crayons couleur	4,00
Carnet simple spirale	3,00
Dépliant bloc-notes	5,00
Lot de 10 cartes à colorier	5,00
Puzzle carton	9,00
Réduction buste Girodet plâtre	45,00
Réduction buste Girodet résine	55,00
Crayon Clip'one	5,00
Porte-mine avec logo musée	2,50
Set de 6 crayons et 1 taille crayon	3,00
Stylo bille encre noire avec logo musée	2,50
Bol	10,00
Plume de papier (stylo)	6,00
Magnet	3,00
Essuie-Lunette microfibre 250g/M <sup>2</sup> 100x150mm	5,00
Kit carte + essuie-verres microfibre	4,00
Reproduction d'image pour publication	60,00

Il convient également de prévoir les règles d'affectation des produits de la boutique entre la vente et les besoins de l'Agglomération.

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

11) Programmation des spectacles : Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de partenariat avec l'association Musikair

Madame ABSOLU : « Depuis une dizaine d'années, la ville de Montargis et l'Agglomération Montargoise soutiennent l'association Musikair dans l'organisation de son Festival de début d'été.

La formule conviviale proposée par l'association depuis 2016 trouve progressivement son public et permet d'assainir les finances de l'association. En 2019, le festival aura lieu sous chapiteau les vendredi 28 et samedi 29 juin 2019 au Vélodrome de l'Agglomération Montargoise. Le tarif d'entrée sera fixé à 7 € pour une soirée et le Pass pour les deux soirées sera vendu à 10 €.

L'Agglomération réitère son soutien en industrie et en nature afin de permettre le bon déroulement de la manifestation.

L'Agglomération Montargoise apportera son soutien à Musikair concernant la communication de l'évènement, une aide technique dans le domaine de la régie de spectacle, et proposera en prévente la billetterie de la manifestation.

Je vous demande de bien vouloir approuver le principe d'un partenariat avec Musikair pour l'organisation du Festival 2019 et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention afférente. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

## SPORTS

12) Attribution d'une subvention à l'association « Les Roues dans l'AME » pour l'organisation de l'étape à Cepoy du Paris-Nice 2019

Monsieur SUPPLISSON : « L'Agglomération Montargoise Et rives du loing a l'honneur d'avoir été retenue pour accueillir le départ de la 3<sup>ème</sup> étape du Paris-Nice 2019.

Cette 3<sup>ème</sup> étape partira de Cepoy le 12 mars 2019 pour une arrivée à Moulins /Yzeure (03) : étape de 200 kms qui verra s'affronter les plus grands coureurs cyclistes du moment.

Dans le cadre de sa politique sportive communautaire en matière d'organisation de manifestation sportive d'ampleur nationale et internationale, l'Agglomération Montargoise a vocation à organiser la réception de cette manifestation.

Afin de répondre au mieux aux attentes de la société organisatrice de cet évènement (A.S.O), l'Agglomération Montargoise s'associe à l'association « Les Roues dans l'AME » afin de porter l'organisation de cette étape à Cepoy.

Considérant l'importance de cette manifestation sportive, le caractère exceptionnel des préparations pour cette manifestation et les coûts engendrés pour l'organisation de cette manifestation d'ampleur internationale, je vous propose d'attribuer une subvention de **24 000 €** à l'association Les Roues dans l'AME et de m'autoriser à signer la convention afférente. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

## AFFAIRES ÉCONOMIQUES

### 13) Convention entre 3 EPCI et SNCF Réseau relative au financement de l'étude de reconversion de lignes ferrées (dont Montargis à Sens)

Monsieur SUPPLISSON : « SNCF Réseau dispose dans son patrimoine d'un ensemble de dépendances domaniales publiques dont il assure la meilleure gestion dans l'intérêt des missions que la loi n°97-135 du 13 février 1997 l'a chargé d'assurer.

Lorsqu'une de ces dépendances n'a plus d'usage immédiat, SNCF Réseau peut accepter, dans un souci de bonne gestion et dans l'intérêt général, qu'elle puisse être utilisée par une collectivité publique pour satisfaire ses propres missions de service public en respectant les règles d'usage du domaine public.

L'Agglomération Montargoise Et rives du loing et le Pays Gâtinais ont initié en 2017 une étude sur les itinéraires cyclables à mettre en place pour compléter localement l'euro-vélo route scandibérique (EV3). Les conclusions de cette démarche ont mis en évidence des itinéraires et boucles particulièrement intéressants.

L'Agglomération Montargoise Et rives du loing, la communauté de communes Clery Betz et Ouanne et la communauté de communes Puisaye Forterre (dans l'Yonne), portent un projet de voie verte qu'elles souhaitent déployer depuis Montargis jusqu'à Charny Orée du Puisaye. Au-delà, la continuité de l'itinéraire sera possible en direction de sites touristiques comme le site de Guédelon... Les sections de lignes identifiées sont essentielles pour les collectivités afin de constituer des itinéraires touristiques voies-vertes et cyclo-draisine. Néanmoins, l'emprise est actuellement au statut administratif « ouvert » et ne peut pas être utilisée en l'état pour des usages autres que l'usage ferroviaire.

C'est pourquoi la réalisation du projet porté par les collectivités nécessite la fermeture administrative des lignes afin de proposer aux collectivités une contractualisation en transfert de gestion. De cette manière, les emprises seront confiées pour une durée de 25 ans à un gestionnaire public qui sera garant du bon emploi pour l'intérêt général.

SNCF Réseau a proposé un projet de convention entre elle et les 3 EPCI, relative au financement du dossier de reconversion des sections des lignes ferrées concernées, qui a été examinée en commission développement Economique et Touristique.

La répartition des coûts entre les 3 EPCI est faite en proportion du linéaire de voie existant sur chaque territoire d'EPCI, laissant à l'Agglomération Montargoise une charge de 5091,55 € HT qui devra être prévue au budget 2019.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à s'engager dans cette démarche et à signer la convention proposée. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ**.

## **LOGEMENT**

### 14) Versements des aides de l'OPAH

Monsieur SUPPLISSON : « Voici les 9 dossiers présentés, dans le cadre du suivi-animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) par SOLIHA Loiret et qui ont reçu un accord favorable de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat : Les aides sont versées après paiement des factures par les bénéficiaires :

Pour information, chaque dossier fera l'objet d'une délibération.

Aussi, je vous propose, si vous en êtes d'accord :

- De verser aux personnes ci-dessous mentionnées lesdites aides sur présentation des factures payées et ce dans le cadre de la convention relative à l'OPAH.

4 Trimestres 2018	Commune	Type de travaux	Montant des travaux TTC	Aides publiques dont AME et caisse retraite	Apport personnel / prêt bancaire	Montant sollicité AME
1 - VILAR José	Montargis	Rénovation Thermique	8 131,00 €	6 231,00 €	1 900,00 €	632,00 €
2 - LOLIA Didier	Amilly	Rénovation Thermique	9 126,00 €	6 085,00 €	3 041,00 €	680,00 €
3 - SANCHEZ Florencia	Chalette sur Loing	Maintien à domicile	2 915,00 €	2 915,00 €	0,00 €	265,00 €
4 - HOVANESIAN Tigran	Montargis	Rénovation Thermique	30 400,00 €	14 484,00 €	15 916,00 €	1 182,00 €
5 - JEYAKUMAR Sivasini	Chalette sur Loing	Rénovation Thermique	14 472,00 €	14 472,00 €	0,00 €	934,00 €
6 - BERNU Karine	Pannes	Rénovation Thermique	7 450,00 €	4 554,00 €	2 896,00 €	562,00 €
7 - MIALHE Claude	Chalette sur Loing	Maintien à domicile	10 450,00 €	7 653,00 €	2 797,00 €	644,00 €
8 - JACQUINOT Christelle	Cepoy	Rénovation Thermique	12 580,00 €	9 077,00 €	3 503,00 €	821,00 €
9 - DIALLO Mamadou	Chalette sur Loing	Rénovation Thermique	13 368,00 €	9 717,00 €	3 651,00 €	865,00 €
			<b>108 892,00 €</b>	<b>75 188,00 €</b>	<b>33 704,00 €</b>	<b>6 585,00 €</b>

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

## TRAVAUX

15) Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable (SMAEP) de Puy la Laude (communes de Cepoy, Corquilleroy et Paucourt) : rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – Exercice 2017

*Monsieur DOOR quitte la séance à 19 heures 42.*

Monsieur DUPATY : « La Communauté d'Agglomération Montargoise Et rives du loing comprenant les communes de Cepoy, Corquilleroy et Paucourt, assure la représentation-substitution de celles-ci au sein du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable (SMAEP) de Puy la Laude.

Ce syndicat assure la gestion déléguée de la production, du transfert, du stockage et de la distribution de l'eau potable pour les communes de Cepoy, Corquilleroy, Fontenay-sur-Loing, Girolles et Paucourt.

L'Agglomération Montargoise exerçant la compétence production, transport, stockage et distribution de l'eau potable pour les communes de Cepoy, Corquilleroy et Paucourt, il lui revient de prendre connaissance du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2017 du SMAEP de Puy la Laude.

Ce service est assuré **en régie par le Syndicat et dessert 7 123 habitants au 31/12/2017** (7 543 au 31/12/2016).

**Les 3 ressources** sont les forages P2 et P4 situés sur la commune de Cepoy et le puits de l'Abymes sur la commune de Paucourt.

**Le volume prélevé** en 2017 atteint 540 668 m<sup>3</sup> d'eau soit une baisse de - 6,5 % sur 2016 (578 588 m<sup>3</sup> en 2016).

**L'eau consommée** atteint 375 931 m<sup>3</sup> en 2017, soit une **augmentation** de + 8 % sur 2016 (348 357 m<sup>3</sup> en 2016 et 369 215 m<sup>3</sup> en 2015), et **est distribuée** à 4 220 clients, nombre en baisse de - 0,3 % par rapport à l'exercice précédent (4 232 clients en 2016) ;

Le nombre de clients se répartit ainsi par commune :

- Cepoy ..... 1 462 (1 445 en 2016, soit + 1,2 %)
- Corquilleroy ..... 1 579 (1 568 en 2016, soit + 0,7 %)
- Fontenay-sur-Loing ..... 227 (221 en 2016, soit + 2,5 %)
- Girolles ..... 359 (408 en 2016, soit - 1,2 %)
- Paucourt ..... 593 (590 en 2016, soit + 0.5 %)

**Le rendement du réseau** est de 69,6 % pour l'année 2017 (62,8 % en 2016).

**La longueur du réseau** est de 151 km au 31/12/2017 (151 km au 31/12/2016) ; il existe 5 réservoirs (3 sur tour et deux bâches au sol) d'une capacité globale de 1470 m<sup>3</sup>.

**Prix de l'eau pour 120 m<sup>3</sup> consommés** (en euros TTC) :

- Communes de Cepoy, Corquilleroy et Girolles

	01/01/2016	01/01/2017	01/01/2018
Montant de la facture 120 m <sup>3</sup>	235,52 €	236,15 €	<b>236,15 €</b>
Prix du m <sup>3</sup>	1,96 €	1,97 €	<b>1,97 €</b>
<b>Variation N-1/N</b>	+ 5,1 %	+ 0,5 %	<b>± 0,00 %</b>

- Communes de Paucourt et Fontenay sur Loing

	01/01/2016	01/01/2017	01/01/2018
Montant de la facture 120 m <sup>3</sup>	234,88 €	235,52 €	<b>235,52 €</b>
Prix du m <sup>3</sup>	1,95 €	1,96 €	<b>1,96 €</b>
<b>Variation N-1/N</b>	+ 5,1 %	+ 0,5 %	<b>± 0,00 %</b>

Au cours de l'année 2017, le service a reçu 4 demandes d'abandon de créance et en a accordé 4. 7 040€ ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0202€/ m<sup>3</sup> pour l'année 2017 (0,015€/ m<sup>3</sup> en 2016)

Les recettes de vente d'eau ont représenté **719 452 € en 2017** (669 646 € en 2016).

**Qualité de l'eau en 2017 et développement durable :**

Les taux de conformité réglementaires sur analyses de contrôle sanitaire en production uniquement sont les suivants :

- Microbiologie : nb contrôles 28 : 1 non conformes soit un taux de conformité de 96,4 % (100% en 2016)
- Physico chimique : nb contrôles 28 : 2 non conformes soit un taux de conformité de 92,9 % (89,7 % en 2016)

#### **Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux :**

L'indice de connaissance du réseau au 31/12/2017 correspond à une note de 30 sur 120.

#### **Indicateurs de performance :**

L'indice d'avancement de la protection de la ressource est de 60 % en 2017.

#### **Financement des investissements :**

Au cours de l'exercice 2017, le montant des travaux engagés a représenté 136 110 € HT. Le montant des subventions reçues s'est élevé à 27 700 €.

L'**encourt de la dette** du service d'Eau potable est de **110 872 € au 31/12/2017** (135 342 € au 31/12/2016).

La **dotation aux amortissements** inscrit à l'exercice 2017 s'élève à **129 271 €** (134 645 € en 2016).

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de la présentation de ce rapport. »

Le Conseil **PREND ACTE** de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable (SMAEP) de Puy la Laude (communes de Cepoy, Corquilleroy et Paucourt) au titre de l'exercice 2017.

#### 16) Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable (SMAEP) de Château-Renard (commune de Conflans-sur-Loing) : rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – Exercice 2017

Monsieur DUPATY : « La Communauté d'Agglomération Montargoise Et rives du loing comprenant la commune de Conflans-sur-Loing, assure la représentation-substitution de celle-ci au sein du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable (SMAEP) de Château-Renard.

Ce syndicat assure la gestion déléguée de la production, du transfert, du stockage et de la distribution de l'eau potable pour les communes de Château Renard, Conflans sur Loing, Gyles-Nonains, Melleroy, Saint-Firmin-des-Bois et Saint Germain des Prés.

L'Agglomération Montargoise exerçant la compétence production, transport, stockage et distribution de l'eau potable pour la commune de Conflans-sur-Loing, il lui revient de prendre connaissance du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2017 du SMAEP de Château-Renard.

Ce service est assuré **en affermage avec la SAUR** dans le cadre d'un contrat de délégation d'une durée de 12 ans avec une échéance au 30 juin 2025. **Il dessert 6 336 habitants** (dernières données INSEE 2013).

**Les ressources** sont les forages F1 et F2 de l'Erable situés sur la commune de Château Renard.

**Le volume prélevé** en 2017 atteint 528 579 m<sup>3</sup> d'eau soit une évolution de +1,5% sur 2016. Le volume prélevé est réparti de la manière suivante :

	2016	2017	Variation N/N-1
Forage de l'Erable	520 708 m <sup>3</sup>	528 579 m <sup>3</sup>	+ 1,5 %

L'eau consommée 370 820 m<sup>3</sup> en 2017 soit + 0,41 % sur 2016 (369 305 m<sup>3</sup> en 2016) est distribuée à 3 364 abonnés, nombre en hausse de + 0,57 % par rapport à l'exercice précédent ;

Le rendement du réseau est de 70,6 % en 2017 (contre 72,9 % en 2016). L'exigence réglementaire de la loi Grenelle 2 impose un rendement minimum de 65% pour le syndicat.

La longueur du réseau est de 279 km au 31 décembre 2017.

Prix de l'eau pour 120 m<sup>3</sup> consommés (en euros TTC) :

	01/01/2016	01/01/2017	01/01/2018
Montant de la facture 120 m <sup>3</sup>	265,09 €	269,56 €	270,51 €
Prix du m <sup>3</sup>	2,21 €	2,24 €	2,25 €
Variation N-1/N		+ 1,6 %	+ 0,35 %

Les recettes de vente d'eau ont représenté 617 441,17 € en 2017 (avec 212 441,17 € représentant les recettes de la Collectivité et 405 000,00 € celles de l'Exploitant).

#### Qualité de l'eau en 2017 et développement durable :

- Bactériologique : nb contrôles 17 : 0 non conforme soit un taux de conformité de 100%
- Physico-chimique : nb contrôles 17 : 0 non conforme soit un taux de conformité de 100%

#### Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux :

L'indice de connaissance du réseau en 2017 correspond à une note de 105 sur 120.

#### Indicateurs de performance :

L'indice d'avancement de la protection de la ressource est de 60 % en 2017.

#### Financement des investissements :

L'encourt de la dette du service d'Eau potable est de 852 604,04 € au 31/12/2017.

Les travaux engagés par la collectivité au cours de l'exercice représentent un investissement de 108 023,20 €. A noter qu'il n'y pas eu de subvention (Agence de l'eau / Conseil départemental) sur ces travaux.

Dans les travaux réalisés par le délégataire, les dépenses relatives au programme de renouvellements s'élèvent à 15 218 € et celles relatives au renouvellement au titre de la garantie pour continuité de service, s'élèvent à 3 024 €.

La dotation aux amortissements inscrit à l'exercice 2017 s'élève à 132 146,74 € (129 838,30 € en 2016).

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de la présentation de ce rapport. »

Madame GABRIELLE a une question qui est, dit-elle, peut-être un peu éloignée du sujet de la délibération. Dans le cadre de la loi NOTRe, il y avait eu une volonté de réduire le nombre de syndicats. La question des syndicats des eaux s'était alors posée, à l'horizon 2020. Elle entend des choses, dans un sens comme dans l'autre. L'Agglomération Montargoise a-t-elle des éléments à communiquer ?

Monsieur SUPPLISSON confirme que la loi NOTRe impose le regroupement de la compétence distribution de l'eau potable au sein des EPCI. Cela a créé des malentendus car certains membres de syndicats croyaient que la situation actuelle changerait. Or, l'Agglomération Montargoise exerce déjà sur son territoire, pleinement, depuis plusieurs années, la compétence entière production, stockage et distribution de l'eau potable. Seulement, elle l'exerce par la voie de la substitution-représentation. Sur 5 communes, elle exerce cette compétence par une délégation de service public (Suez) ; dans les autres communes, elle l'exerce par une participation aux syndicats. 5 syndicats sont concernés. Par exemple, l'Agglomération Montargoise est membre du SMAEP de Château-Renard pour l'eau de Conflans-sur-Loing. Ce recours présente une forme extrêmement souple dans laquelle ces syndicats sont maintenus. A Chevillon-sur-Huillard ou à Château-Renard, l'eau distribuée est parfaite, elle ne nécessite aucun traitement : l'Agglomération Montargoise aurait bien tort de se priver de ce dispositif. Aussi, la loi NOTRe est parfaitement respectée.

Le Conseil **PREND ACTE** de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable (SMAEP) de Château-Renard (commune de Conflans-sur-Loing) au titre de l'exercice 2017.

17) Convention de groupement de commandes avec la commune de Villemandeur pour les travaux d'aménagement du centre-bourg

Monsieur DUPATY : « La commune de VILLEMANDEUR souhaite engager une consultation pour les travaux d'aménagement du centre-bourg, à savoir :

- l'aménagement d'un espace public de centralité ;
- et l'aménagement d'un espace à usage de stationnement et de liaison rue Chaintreau.

En parallèle, l'Agglomération Montargoise Et rives du loing souhaite réaliser les travaux d'aménagement de l'avenue de la Libération, à partir du carrefour avec la rue Jodon jusqu'au carrefour avec la rue Chaintreau.

Afin de permettre une procédure coordonnée de mise en concurrence, de réaliser des économies d'échelle et d'avoir une cohérence des aménagements proposés, il convient de constituer un groupement de commandes entre la commune de VILLEMANDEUR et l'Agglomération Montargoise en vertu de l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 ;

Le coordonnateur de la consultation pour les marchés de travaux d'aménagement du centre-bourg sera la commune de VILLEMANDEUR qui aura pour rôle la gestion de la procédure de passation des marchés.

La communauté d'agglomération donne donc mandat au coordonnateur de lancer la procédure de consultation. L'Agglomération Montargoise prendra à sa charge financièrement :

- d'une part, les travaux d'aménagement de l'avenue de la Libération (entre les rues Jodon et Chaintreau), l'avenue de la Libération étant une route départementale (RD 961) située en agglomération ;
- et d'autre part, les travaux sur les réseaux d'eaux pluviales, d'eaux usées et d'eau potable de compétence communautaire, réalisés dans le cadre de l'aménagement de l'espace de centralité et du parking Chaintreau relevant du domaine de compétence communale.

L'enveloppe financière de l'ensemble du projet est donc décomposée de la manière suivante :

1) Enveloppe financière estimative pour l'Agglomération Montargoise :

<b>Travaux – Agglomération Montargoise</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
<b>Tranche ferme 2 : Av. de la Libération (entre les rues Jodon et Chaintreau) :</b> Travaux	<b>599 332,00 €</b>	<b>719 198,40 €</b>
<b>Tranche ferme 1 : Aménagement d'un espace de centralité :</b> Réseau d'eaux pluviales Réseau d'eaux usées Réseau d'eau potable <b>Sous Total</b>	 20 650,00 € 2 406,00 € 300,00 € <b>23 356,00 €</b>	 24 780,00 € 2 887,20 € 360,00 € <b>28 027,20 €</b>
<b>Tranche optionnelle 1 : Aménagement d'un parking Chaintreau:</b> Réseau d'eaux pluviales Réseau d'eaux usées <b>Sous Total</b>	 18 950,00 € 1 775,00 € <b>20 725,00 €</b>	 22 740,00 € 2 130,00 € <b>24 870,00 €</b>
<b>Total général – Agglomération Montargoise</b>	<b>643 413,00 €</b>	<b>772 095,60 €</b>

2) Enveloppe financière estimative pour la commune de VILLEMANDEUR :

<b>Travaux – Commune de VILLEMANDEUR</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
<b>Tranche ferme 1 : Aménagement d'un espace de centralité :</b> Travaux	<b>179 752,00 €</b>	<b>215 702,40 €</b>
<b>Tranche optionnelle 1 : Aménagement d'un parking Chaintreau:</b> Travaux	<b>170 245,00 €</b>	<b>204 294,00 €</b>
<b>Total Général – Commune de VILLEMANDEUR</b>	<b>349 997,00 €</b>	<b>419 996,40 €</b>

Le montant global estimatif des travaux pour l'aménagement du centre-bourg de VILLEMANDEUR est estimé à 993 410,00 € HT, soit 1 192 092,00 € TTC, soit par tranche :

- Tranche ferme 1 : 203 108,00 € HT (243 729,60 €)
- Tranche ferme 2 : 599 332,00 € HT (719 198,40 €)
- Tranche optionnelle 1 : 190 970,00 € HT (229 164,00 €)

Les travaux d'aménagement de l'avenue de la Libération pour la partie comprise entre les rues Jodon et Chaintreau bénéficient d'une subvention du Département du Loiret, dans le cadre du contrat départemental de soutien aux projets structurants du territoire de l'Agglomération Montargoise (2017-2019) – Volet 2. Ces travaux sont également éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2019 (DETR) et un dossier de demande de subvention a été déposé à la Sous-Préfecture de Montargis.

Aussi, les subventions du Département du Loiret et de l'Etat (DETR) pour les travaux d'aménagement de l'Avenue de la Libération (entre les rues Jodon et Chaintreau), de compétence communautaire, seront versées directement à l'Agglomération Montargoise.

Je vous propose donc d'approuver les termes de la convention de groupement de commandes entre l'Agglomération Montargoise et la commune de Villemandeur pour une consultation de

marchés publics de travaux concernant l'aménagement du centre-bourg, et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention afférente. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ**.

18) Convention avec la commune de Lombreuil pour la restructuration des espaces publics aux abords de la mairie

Monsieur DUPATY : La commune de LOMBREUIL souhaite réaliser des travaux de restructuration des espaces publics aux abords de la mairie, pour un montant total estimé à 139 063,40 € soit 166 876,08 € TTC.

Ces travaux portent :

- d'une part, sur le réseau d'eaux pluviales de compétence communautaire,
- et d'autre part, sur les aménagements des abords de la route départementale (RD 961), longeant en agglomération, la mairie de Lombreuil, constituant des travaux de voirie et des aménagements paysagers.

La réalisation de ces travaux de compétence communale et communautaire, nécessitent une forte coordination.

C'est pourquoi il est proposé que la commune de LOMBREUIL réalise ces travaux d'aménagement de compétence communautaire sous convention.

Cette convention permet à l'Agglomération Montargoise de confier à la commune de LOMBREUIL, qui l'accepte, la réalisation en son nom et pour son compte et sous son contrôle :

- ↳ des travaux sur le réseau d'eaux pluviales estimés à 10 510,00 € HT, soit 12 612,00 € TTC,
- ↳ des travaux de voirie estimés à 9 650,00 € HT, soit 11 580,00 € TTC,
- ↳ des aménagements paysagers estimés à 3 930,90 € HT, soit 4 717,08 € TTC,

Ainsi, l'Agglomération remboursera à la commune de LOMBREUIL un montant total estimé à **24 090,90 € HT (28 909,08 € TTC)** correspondant aux travaux de compétence communautaire dont les sommes afférentes auront été liquidées par la commune.

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget de l'Agglomération.

Pour mémoire, le montant estimatif des travaux de compétence communale est de 114 972,50 € HT, soit 137 967,00 TTC.

Je vous propose donc d'approuver cette convention avec la commune de LOMBREUIL et d'autoriser Monsieur le Président à la signer. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ**.

19) Obligation du contrôle de conformité des rejets au réseau d'assainissement collectif lors des ventes immobilières

Monsieur DUPATY : « L'Agglomération Montargoise Et rives du loing exerce de plein droit en lieu et place des 15 communes membres, la compétence assainissement, conformément à ses statuts.

L'Agglomération a donc l'obligation de veiller au contrôle de l'ensemble des installations d'assainissement afin d'optimiser les conditions de salubrité publique, dont la responsabilité

incombe aux communes.

De surcroît, l'Agglomération Montargoise est très fortement impactée par l'enjeu sanitaire de son domaine fluvial, elle se doit de surveiller toutes sources de contaminations susceptibles d'influer sur la qualité des milieux naturels.

Il a été constaté de nombreux dysfonctionnements des réseaux de collecte et des stations d'épuration dus en partie aux non-conformités des installations d'assainissement privatives.

Au vu des contrôles de conformité réalisés par l'Agglomération, il existe 13% d'installations non-conformes pour lesquelles les travaux de mise en conformité ne sont pas systématiquement mis en œuvre.

Il apparaît que l'instauration d'un contrôle systématique lors des mutations constitue un moyen opérationnel permettant de régulariser les situations de non-conformité.

Les objectifs de loi ENE dite loi Grenelle II, portant engagement national pour l'environnement, précisent l'obligation de produire un contrôle d'assainissement de bon fonctionnement et d'entretien des installations lors de la vente de tout ou partie d'un immeuble à usage d'habitation non raccordé au réseau public de collecte des eaux usées.

Par extension et au vu des enjeux précédemment désignés, il est justifié d'étendre cette obligation aux propriétés raccordées ou raccordables au réseau public de collecte des eaux usées.

Je vous propose donc de rendre obligatoire le contrôle de conformité de l'installation de collecte intérieure des eaux usées ainsi que leur raccordement au réseau public, à l'occasion de toute mutation d'un bien immobilier raccordé directement ou susceptible de l'être au réseau d'assainissement. »

Madame GABRIELLE souhaite savoir qui fera le contrôle. SUEZ est-il le seul organisme possible ? Qui vérifie que le contrôle est effectué : le notaire au moment de la vente ? Cette obligation de contrôle existe déjà pour la conformité de l'assainissement non collectif. C'est difficile parce que la mise aux normes engendre des coûts pour les particuliers. Est-ce que, pour ce genre de travaux, il existe des aides auxquelles les particuliers pourraient prétendre ?

Monsieur DUPATY explique que ces contrôles sont effectués par le délégataire, sous la responsabilité de l'Agglomération Montargoise. Il en est rendu compte lors des comités de pilotage DSP Eau/Assainissement. Les contrôles se feront au moment des mutations, c'est-à-dire des ventes des immeubles, avant la signature des actes notariés. Il n'y a pas d'aides prévues à cet effet.

Monsieur SUPPLISSON rappelle que l'objet de la délibération est de rendre le contrôle obligatoire à l'occasion des mutations. Les notaires devront exiger le rapport de contrôle. Il y aura une vision beaucoup plus exhaustive de ce contrôle.

Monsieur BÉGUIN demande si la mise en conformité sera obligatoire, du fait de ce contrôle, lors de la vente.

Monsieur SUPPLISSON indique qu'il n'est pas possible d'empêcher la vente, pour des raisons constitutionnelles. L'Agglomération Montargoise peut imposer, lors de la mutation, l'établissement d'un rapport de conformité transmis à tout le monde, y compris aux services de l'Agglomération. Ainsi, la collectivité est informée et a les moyens d'agir auprès des nouveaux propriétaires pour les inciter à se mettre en conformité.

Monsieur DUPATY estime que l'acquéreur doit être informé. C'est certes important pour la collectivité, mais encore plus pour l'acquéreur. Celui-ci doit savoir que sa maison n'est pas raccordée. Actuellement, cette information peut être dissimulée.

Madame MASTYKARZ soulève le cas d'un particulier. L'auberge de Conflans-sur-Loing est la seule à ne pas être raccordée. Sur le plan de l'assainissement, la situation est difficile. Elle n'est pas propriétaire des murs. Comment la commune peut-elle agir ?

Monsieur RICARDOU a questionné les services de l'Agglomération Montargoise pour tenter de solutionner le problème.

Monsieur DUPATY répond qu'il n'est pas possible d'obliger qui que ce soit à se mettre en conformité. En revanche, il est possible de faire payer la taxe d'assainissement comme si l'établissement était raccordé.

Monsieur BÉGUIN a rencontré un problème similaire, dans sa commune. Il est effectivement possible de faire payer aux personnes, dont l'installation n'est pas conforme, la taxe d'assainissement. Si elles ne paient pas, il est alors possible de demander que cette taxe soit doublée ou dans un second temps, triplée. A un moment ou à un autre, elles ont intérêt à entrer dans le droit chemin.

Monsieur SUPPLISSON met aux voix la délibération.

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur SUPPLISSON, Président, lève la séance à 19 heures 55.

**Le Secrétaire  
de séance**

**Martine MASSON-BENEDETTO**



**Le Président  
de l'Agglomération Montargoise Et  
rives du loing**



**Frank SUPPLISSON**

